



SATOM SA MONTHÉY
RAPPORT ANNUEL

2018







SATOM SA MONTHEY

RAPPORT ANNUEL

2018

Rapport sur l'exercice 2018 présenté
par le CONSEIL D'ADMINISTRATION
à l'Assemblée Générale ordinaire du 13 juin 2019 à Monthey

Sommaire

Message du Président	6
Billet des Directeurs	7
Organes de la société	9
Ressources humaines	11
Environnement et écologie	15
Animation dans les écoles - Conseil et valorisation	16
Apports de l'année 2018	20
Matières combustibles	20
Boues de STEP	25
Déchets verts et méthanisables	26
Déchèteries	27
Comparaison des apports	28
Péréquation des transports	29
Produits de l'année 2018	31
Valorisation des métaux issus du thermorecyclage	32
Production d'énergie à Monthey	34
Production d'engrais et de plaquettes à Villeneuve	37
Production d'énergie à Villeneuve	38
Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement	38
Réalisations et transformations en 2018	39
Etudes et projets	40
Principales caractéristiques d'exploitation	44
Aspects financiers	46

Message du Président



Après 15 ans à la tête de Satom SA, M. Edi Blatter a passé les rênes de la société à M. Daniel Baillifard le 1^{er} janvier 2019.

Les membres du Conseil d'administration tiennent à remercier chaleureusement M. Edi Blatter pour son immense dévouement et son engagement sans faille pour la noble, mais problématique, cause des déchets. Tant son assiduité que sa perspicacité ont permis d'amener la société à devenir une des usines les plus performantes de Suisse, ceci tout en maintenant des prix de traitement les plus bas possibles, au profit des communes actionnaires.

En vigueur depuis 2013 dans le canton de Vaud, la taxe au sac a également été introduite dès janvier 2018 en Valais. Ceci a bien entendu engendré une baisse importante des apports en ordures ménagères, mais celle-ci a pu être partiellement compensée par l'apport des déchets des industries, des commerces, des centres de tri et des déchets de voirie.

La nouvelle ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 incite les communes à tout mettre en œuvre pour une valorisation optimale des biodéchets. Ainsi, Satom SA a étudié la possibilité de récolter les restes d'aliments au plus près du citoyen tout en ayant un contrôle sur la qualité de ces déchets avec la mise en place du système Gastrovert Private. Après une phase pilote concluante menée auprès des communes de St-Maurice et Massongex, Satom SA a commencé à déployer ce système de collecte des déchets alimentaires auprès de ses autres communes actionnaires avec succès. Ce système garantit la valorisation optimale des restes d'aliments qui sont acheminés sur le site de méthanisation de Villeneuve où sont produits du biogaz, de l'électricité, de la chaleur et du compost de qualité.

En parallèle à cette mise en place, M. Edi Blatter a également lancé les études de différents projets, tels que le lavage acide des cendres volantes pour la récupération du zinc, la liaison vapeur Ecotube avec le site chimique de Monthey, l'assainissement de la décharge de Port-Valais, la création d'une station de transfert des déchets dans la région de la Riviera vaudoise ou de Martigny, etc. Tous ces projets démontrent si besoin est les belles perspectives de développement futur de la société, tant sur son site de Monthey que sur celui de Villeneuve.

M. Daniel Baillifard aura ainsi de nombreux défis à relever dans la mise en place de ces différents projets. Les membres du Conseil d'administration lui souhaitent d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je profite enfin de ce message pour remercier tant les membres du Conseil d'administration pour leur engagement que les cadres et le personnel de Satom SA pour leur implication dans la bonne marche de notre société ainsi que pour la qualité de leur travail.

Christian NEUKOMM
Président du C.A.



Billet des Directeurs

Grâce à un engagement exemplaire du personnel d'entretien et d'exploitation, les grands travaux d'assainissement de la fosse et la révision des 100'000 heures de la turbine ayant privé Satom SA de toute production d'électricité durant 9 semaines n'ont eu qu'un faible effet sur les résultats 2018. Par rapport aux années précédentes, davantage de déchets ont été stockés à fin 2018. Ceux-ci ont permis la production d'énergie au début 2019. Le rendement énergétique de l'usine d'incinération, c'est-à-dire les kWh d'énergie produite par tonne de déchets, n'a, au final, que légèrement baissé. La diminution des tonnages incinérés a en revanche réduit la production d'électricité mais des tarifs de vente plus élevés ont permis de compenser cette réduction.

Du côté de Villeneuve, le troisième groupe chaleur-force d'une puissance de 1'200 kW et des apports plus conséquents en déchets alimentaires grâce à la collecte GastroVert Private ont permis d'augmenter substantiellement la production d'énergie.

Je remercie tous les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils m'ont témoignée durant plus de 15 ans. Ils ont su anticiper les changements des conditions-cadres dans le traitement des déchets. Tous les collaborateurs méritent ma reconnaissance pour leur contribution à la transformation de l'usine d'incinération en une efficace centrale de production d'énergie qui, de plus, récupère tous les métaux particuliers des résidus et pratique le « Thermorecyclage » avec la meilleure efficacité de toutes les usines.

Des projets pour l'extraction d'autres éléments, finement dispersés dans les résidus de l'incinération, sont à l'étude : le phosphore dans les cendres des boues de STEP et le zinc dans les cendres volantes.

Je suis enchanté de constater que mon successeur, M. Daniel Baillifard, soutenu par une équipe toujours motivée, poursuit avec passion la réalisation de ces projets et qu'il en a déjà de nouveaux dans le pipeline.

De nouveaux défis se manifestent dans le domaine du traitement des déchets. D'ici quelques années, les usines de traitement des déchets n'auront plus le droit d'émettre de CO₂. Satom SA, avec son usine pour la valorisation de la biomasse à Villeneuve et sa centrale énergétique à Monthey, poursuit le développement de systèmes de collectes innovants et favorables à de tels changements. Elle est bien partie pour les anticiper.

Je souhaite aux collaboratrices et aux collaborateurs de Satom SA, au nouveau directeur et au conseil d'administration plein succès pour le futur et beaucoup de satisfaction.

Je profite de cette occasion pour remercier tous les politiciens et les collaborateurs des communes actionnaires pour les messages de reconnaissance qu'ils m'ont adressés dans le cadre de mon départ à la retraite. Je les remercie également pour toutes les discussions, échanges et propositions partagés durant mon activité à Satom SA et qui m'ont aidé à perfectionner l'outil qui m'a été confié en 2003.

Edi BLATTER
Directeur

Billet des Directeurs



Lors de mon arrivée à Satom SA le 1er octobre 2018, j'ai de suite été frappé par l'engagement et la complémentarité de chacune des personnes et équipes des différents secteurs de l'entreprise. Le travail et la motivation de chacune et chacun a permis de dessiner les contours de cette magnifique entreprise qu'est Satom SA aujourd'hui. Grâce aux choix stratégiques judicieux et aux investissements pertinents qui ont été réalisés, l'entreprise jouit d'une situation très saine au niveau financier et dispose encore de forts potentiels de développements dans tous ses secteurs d'activité (centre de valorisation thermique à Monthey, centre de méthanisation des déchets organiques à Villeneuve, réseau de chauffage à distance dans la région de Monthey - Chablais, collecte des déchets alimentaires GastroVert).

Il m'incombe maintenant, avec toutes les équipes et organes dirigeants de l'entreprise, de poursuivre son développement par le biais des nombreux projets d'investissement à venir, ceci dans une logique d'économie circulaire, tout en étant attentif et en s'adaptant aux évolutions rapides de la branche et de la société.

J'en profite pour remercier très sincèrement tous les membres du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant à la direction de l'entreprise, ainsi que tout le personnel de Satom SA pour le bon accueil qu'il m'a réservé à mon arrivée.

J'adresse un remerciement tout particulier à M. Edi Blatter pour la belle période de transfert de dossiers que nous avons vécue ensemble et pour toute l'énergie qu'il a mise jusqu'à son dernier jour pour faire avancer l'entreprise. Je lui souhaite tout le meilleur dans sa nouvelle vie de retraité, en commençant par une santé de fer !

Daniel BAILLIFARD
Directeur

Organes de la société

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christian NEUKOMM	Président Conseiller municipal	Montreux
Pascal GROSS	Vice-Président Préfet du district de Saint-Maurice Délégué du Conseil d'Etat (Valais)	
Roland BERDOZ	Préfet du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut Délégué du Conseil d'Etat (Vaud)	
Jean-Pierre BOVET	Conseiller municipal	Forel (Lavaux)
Franz BRUN	Syndic de la commune de	Corsier-sur-Vevey
Stéphane COPPEY	Président de la commune de	Monthey
René QUIROS	Conseiller municipal	Martigny

Le Conseil d'Administration agit comme organe collectif et se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige. Pendant la période sous revue, il s'est réuni pour huit séances.

DIRECTEUR

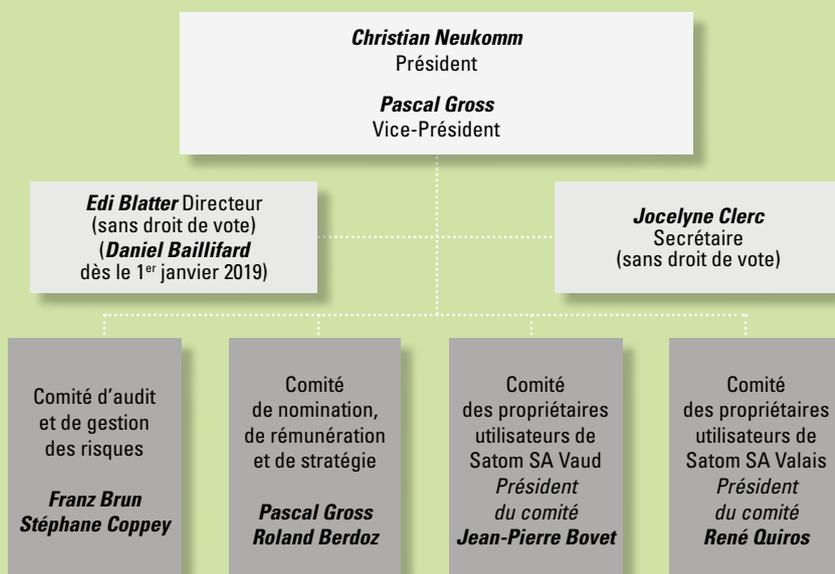
jusqu'au 31 décembre 2018
Entrée au 1^{er} octobre 2018

Edi BLATTER	Ing. dipl. EPFZ
Daniel BAILLIFARD	Ing. ETS en électrotechnique / énergie et Master Business Administration

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANE DE RÉVISION

Jocelyne CLERC	
Jean-Luc WASSMER	Fiduciaire FIDAG SA



Assemblées des propriétaires utilisateurs de Satom SA

Ces assemblées ont pour but de permettre à Satom SA de présenter les services qu'elle peut offrir aux communes actionnaires et de leur donner l'opportunité de lui soumettre les services dont elles pourraient avoir besoin. Elles permettent aussi de favoriser une collaboration régionale dans le domaine de la gestion des déchets.

En 2018, les délégués des communes propriétaires utilisateurs de Satom SA se sont réunis le 14 mars.

Ci-dessous, les délégués des communes:

Actionnaires - Commune	Nom et prénom du délégué	Fonction
A.C.P.R.S.	Bourloud Daniel	Conseiller municipal à Puidoux, membre CODIR ACPRS
Aigle	Duroud Jean-Luc	Conseiller municipal
Bex	Rapaz Pierre-Yves	Conseiller municipal
Blonay	Chabloy Jean-Luc	Conseiller municipal
Bourg-en-Lavaux Cully	Bech Raymond	Conseiller municipal
Chardonne	Neyroud Elise	Conseillère municipale
Château-d'Oex	Henchoz Stéphane	Conseiller municipal
Chessel	Krummenacher Christophe	Conseiller municipal
Corbeyrier	Christen Christine	Conseillère municipale
Corcelles-le-Jorat	Borlat Benjamin	Conseiller municipal
Corseaux	Lambert Antoine	Syndic
Corsier-sur-Vevey	Ceppi Michel	Conseiller municipal
Essertes	Jaunin Didier	Conseiller municipal
Forel (Lavaux)	Genton Jean-Marc	Conseiller municipal
Gryon	Jaymes Stéphane	Conseiller municipal
Jongny	Taverney Jean-Pierre	Conseiller municipal
Jorat-Mézières	Simonetta Sandro	Conseiller municipal
La Tour-de-Peilz	Schwab Jean-Pierre	Conseiller municipal
Lavey-Morcles	Da Silva Mario	Conseiller municipal
Leysin	Calderini Richard	Conseiller municipal
Maracon	Serex Serge	Conseiller municipal
Montpreveyres	Berner Frédéric	Conseiller municipal
Montreux	Gfeller Olivier	Conseiller municipal
Noville	Dänzer Reynald	Conseiller municipal
Ollon	Pastor Philippe	Conseiller municipal
Ormont-Dessous	Borloz Marcel	Conseiller municipal
Ormont-Dessus	Ansermoz Carole	Conseillère municipale
Oron	Bays Christian	Conseiller municipal
Rennaz	Ferrara Muriel	Conseillère municipale
Roche	Portner Eric	Conseiller municipal
Ropraz	Porchet Jérôme	Conseiller municipal
Rossinière	Maillefer Michel	Conseiller municipal
Rougemont	Schwitzguebel Annie	Conseillère municipale
St-Légier-La Chiésaz	George Thierry	Conseiller municipal
Servion	Ries Monique	Conseillère municipale
Vevey	Renaud Michel	Conseiller municipal
Veytaux	Rey Lescure Arnaud	Conseiller municipal
Villeneuve	Pythoud Dominique	Conseiller municipal
Vulliens	Henzer Jean-Maurice	Conseiller municipal
Yverne	Müller Jacques-Henri	Conseiller municipal

Actionnaires - Commune	Nom et prénom du délégué	Fonction
Bagnes / Le Châble	Vaudan Jean-Baptiste	Vice-Président
Bourg-St-Pierre	Moret Roger	Vice-Président
Bovernier	Buff David	Conseiller communal
Champéry	Meier Laurent	Conseiller municipal
Charrat	Szostakiewicz Michel	Conseiller communal
Collombey-Muraz	Cottet Parvex Sandra	Conseillère municipale
Collonges	Jordan Stéphane	Vice-Président
Dorénaz	Jordan Thierry	Conseiller communal
Evionnaz	Rappaz Damien	Conseiller communal
Finhaut	Lugon-Moulin Didier	Conseiller communal
Fully	Carron Emmanuel	Conseiller communal
Isérables	Fort Gérard-Philippe	Conseiller communal
Liddes	Darbellay Basile	Conseiller communal
Martigny	Martinetti David	Vice-Président
Martigny-Combe/ Martigny-Croix	Reber Ian	Conseiller communal
Massongex	Jordan Tristan	Conseiller communal
Monthey	Cottet Gilles	Conseiller municipal
Orsières	Bobillier Carole	Conseillère communale
Port-Valais / Le Bouveret	Albisser Philippe	Conseiller communal
Riddes	Morand Eric	Conseiller communal
Saillon	Thurre Charles-Henri	Président
Salvan	Jacquier Michaël	Conseiller communal
Saxon	Veuthey Samuel	Conseiller communal
Sembrancher	Marclay Luc	Conseiller communal
St-Gingolph	Grange Werner	Président
St-Maurice	Cabezas Sylvia	Conseillère municipale
Trient	Gay-Crosier Paul	Conseiller communal
Troistorrents	Michel Pierre-André	Conseiller municipal
Val-d'Illiez	Gex-Collet Alexis	Conseiller communal
Vernayaz	Faibella Didier	Conseiller communal
Vérossaz	Morisod Félicie	Conseillère municipale
Vionnaz	Vannay André	Conseiller communal
Vollèges	Berguerand Patrice	Conseiller communal
Vouvry	Mojonnier Mickaël	Conseiller municipal

Personnel

Au 31 décembre 2018, l'effectif était de 71 personnes à plein temps, 10 à temps partiel et 3 apprentis.

Répartition du personnel Usine de Monthey		2017	2018	
Direction	Directeur général	1	2	
Administration	Directeur technique et préposé de sécurité <i>(Ingénieur mécanique EPFL)</i>	1	1	
	Responsable HSSE à temps partiel <i>(Dr. Es Science EPF)</i>	0	1	
	Conseiller scientifique <i>(Ingénieur chimiste EPFL)</i>	1	1	
	R&D et Améliorations <i>(Ingénieur HES)</i>	1	1	
	Responsable exploitation de l'usine d'incinération	1	1	
	Responsable finances et comptabilité à temps partiel	1	1	
	Comptable	1	1	
	Secrétaires comptables à temps partiel	2	2	
	Stagiaire administrative	0	1	
	Responsable ressources humaines à temps partiel	1	1	
	Secrétaire de direction à temps partiel	1	1	
	Secrétaire à temps partiel	1	1	
	Chargée de la communication à temps partiel	0	1	
	Animatrice « recyclage »	1	1	
	Responsable Thermoréseau <i>(Ingénieur HES en systèmes industriels, HEIG-Vaud)</i>	1	1	
	Technicien en chauffage	1	1	
	Conseillers en valorisation des matières	2	2	
	Chargés de sécurité	2	3	
	Service de quart	Responsable des services de jour et chargé d'environnement	1	1
		Responsable du service de quart	1	1
Chefs de quart		4	4	
Agent de quart		11	11	
Service d'entretien	Chef de l'atelier mécanique	1	1	
	Chef de l'atelier électrique	1	1	
	Chef automation <i>(ingénieur HES en électricité courant faible, HES-SO Valais)</i>	1	1	
	Automaticien	1	1	
	Chef de nettoyage des bâtiments et des installations	1	1	
	Chef de la place de déchargement	1	1	
	Employés avec CFC <i>(services électrique et mécanique)</i>	12	12	
	Employés	6	5	
	Gestionnaires de déchèteries	2	2	
	Peseurs	2	2	
	Contrôleurs des apports	2	2	
	Machinistes	2	2	
	Chargé de mission	1	0	
	Concierge (70%)	1	1	
	Apprentie de commerce	1	1	
Apprentis polymécaniciens	2	1		
Apprenti électricien	1	1		
Total du personnel		74	76	

Répartition du personnel Usine de Villeneuve		2017	2018
	Responsable de l'usine de Villeneuve <i>(ingénieur Sciences et Ingénierie de l'environnement, EPFL)</i>	1	1
	Machinistes	2	2
	Mécanicien	1	1
	Chargé de sécurité	0	1
	Employés	4	3
Total du personnel		8	8

Formation

En 2018, Satom SA comptait trois apprentis en formation, à savoir un employé de commerce, un polymécanicien et un électricien. La formation de base des apprentis polymécaniciens est donnée par EPIC Ecole professionnelle intercantonale de Monthey SA avant d'approfondir leurs connaissances pendant la troisième et la quatrième année à Satom SA. L'apprenti électricien est formé en collaboration avec Grau Electricité SA à Monthey.

Les formations ci-dessous ont été suivies:

- 1 collaborateur : Project Management IPMA
- 1 collaborateur : Délégué de la sécurité
- 2 collaborateurs : Assistant de sécurité (SUVA)
- 1 collaborateur : Technique de mesure et réglage de la radioprotection
- 1 collaborateur : Révision totale des ordonnances relatives à la radioprotection
- 3 collaborateurs : Cadre contractuel du secteur public
- 3 collaborateurs : Mise en soumission et adjudication
- 2 collaborateurs : Gestion financière des déchets
- 3 collaborateurs : Installation électrique de basse tension (OIBT)
- 2 collaborateurs : Danger de l'électricité
- 2 collaborateurs : Training roulement TR1
- 1 collaborateur : Elévatrice mobile de personnel (PEMP)
- 2 collaborateurs : Agent de déchèterie
- 4 collaborateurs : Machiniste M7
- 2 collaborateurs : Cariste

Sécurité

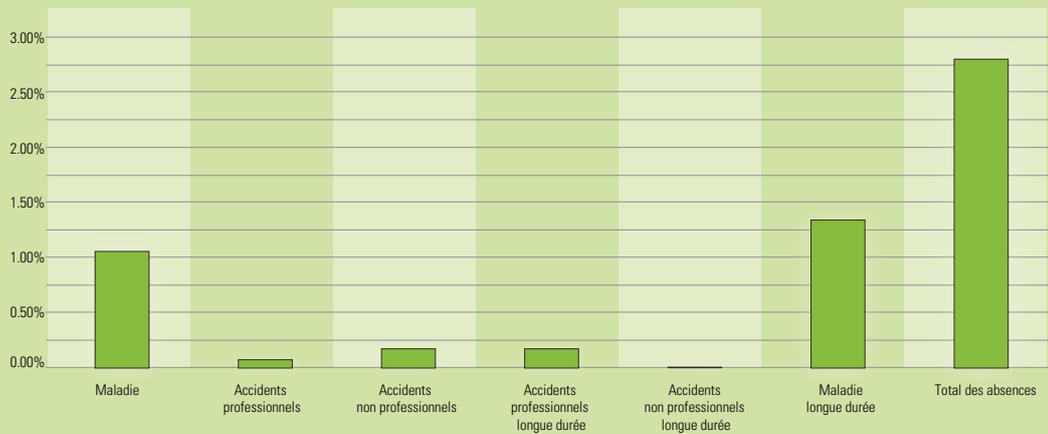
Satom SA participe à la solution de la branche ASSED pour l'élaboration des nouvelles directives de sécurité et de santé, ainsi que pour leur application dans les usines. De plus, Satom SA applique les directives et respecte les prescriptions de la SUVA en matière de santé et de sécurité au travail.

Afin de réduire les accidents non professionnels, Satom SA incite le personnel à utiliser les moyens de protection adéquats lors d'activités sportives, en participant à l'achat de casques de vélo ou de ski.

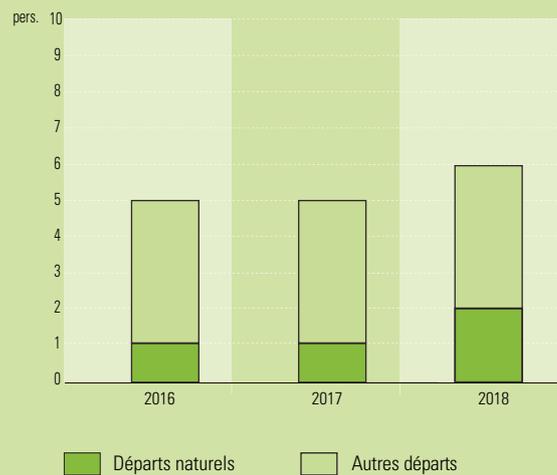
En 2018, les agents de sécurité ont en permanence surveillé le personnel de Satom SA ainsi que celui des entreprises extérieures et ont dû intervenir à de multiples reprises sur les chantiers. Le secteur sécurité s'est en outre renforcé avec l'engagement d'un responsable HSSE.

Taux d'absentéisme, départ du personnel et pyramide des âges

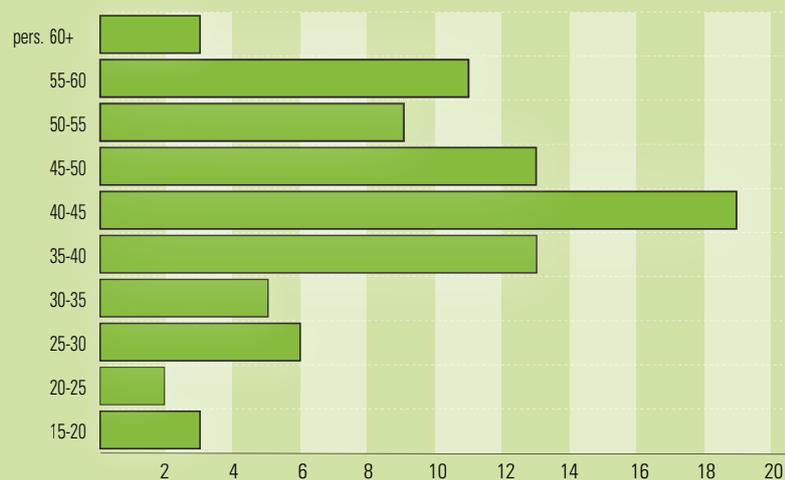
Taux d'absentéisme du personnel



Départs du personnel



Pyramide des âges



Environnement et écologie

SatomSA œuvre pour favoriser une utilisation rationnelle des ressources et protéger le climat. Elle s'engage à limiter l'impact environnemental de ses procédés en veillant à le rendre aussi faible que possible. Cet engagement passe par un contrôle rigoureux des matières entrant et sortant du site de traitement. Elle a mis en place des mesures efficaces et rapides pour prévenir toute déviation. La surveillance du cycle des matières au sein de l'usine s'articule autour de trois points : le sol (mâchefer, etc.), l'air et l'eau.

Sol

Dès avril 2016, SatomSA a commencé à acheminer les scories brutes et sèches à l'usine ZAV Recycling AG à Hinwil. Pas moins de 15% des scories sont des métaux que cette usine récupère avec une efficacité très élevée. Les métaux ainsi récupérés sont remis dans le marché, ce qui participe à une véritable économie circulaire.

Pour son site de Villeneuve, SatomSA continue à se concentrer sur la qualité du compost et des digestats.

Air

Le système de contrôle des polluants SICK dans les fumées émises à la cheminée de l'usine a continué à fonctionner sans interruption.

Le taux de polluants moyens observés en 2018 ainsi que les limitations préventives de l'OPair correspondantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	HCl	HF	NH ₃	CO	SO ₂	NO _x	PM ₁₀
	mg/Nm ³ ; état sec; 11% O ₂						
Limites OPair	20.0	2.0	5.0	50.0	50.0	80.0	10.0
Mesures en continu SATOM 2018	5.97	0.18	0.21	10.56	5.67	71.65	0.64
Diminution en % par rapport à 2017	-30.7	-11.1	-185.7	-36.4	-18.2	-2.3	-71.9

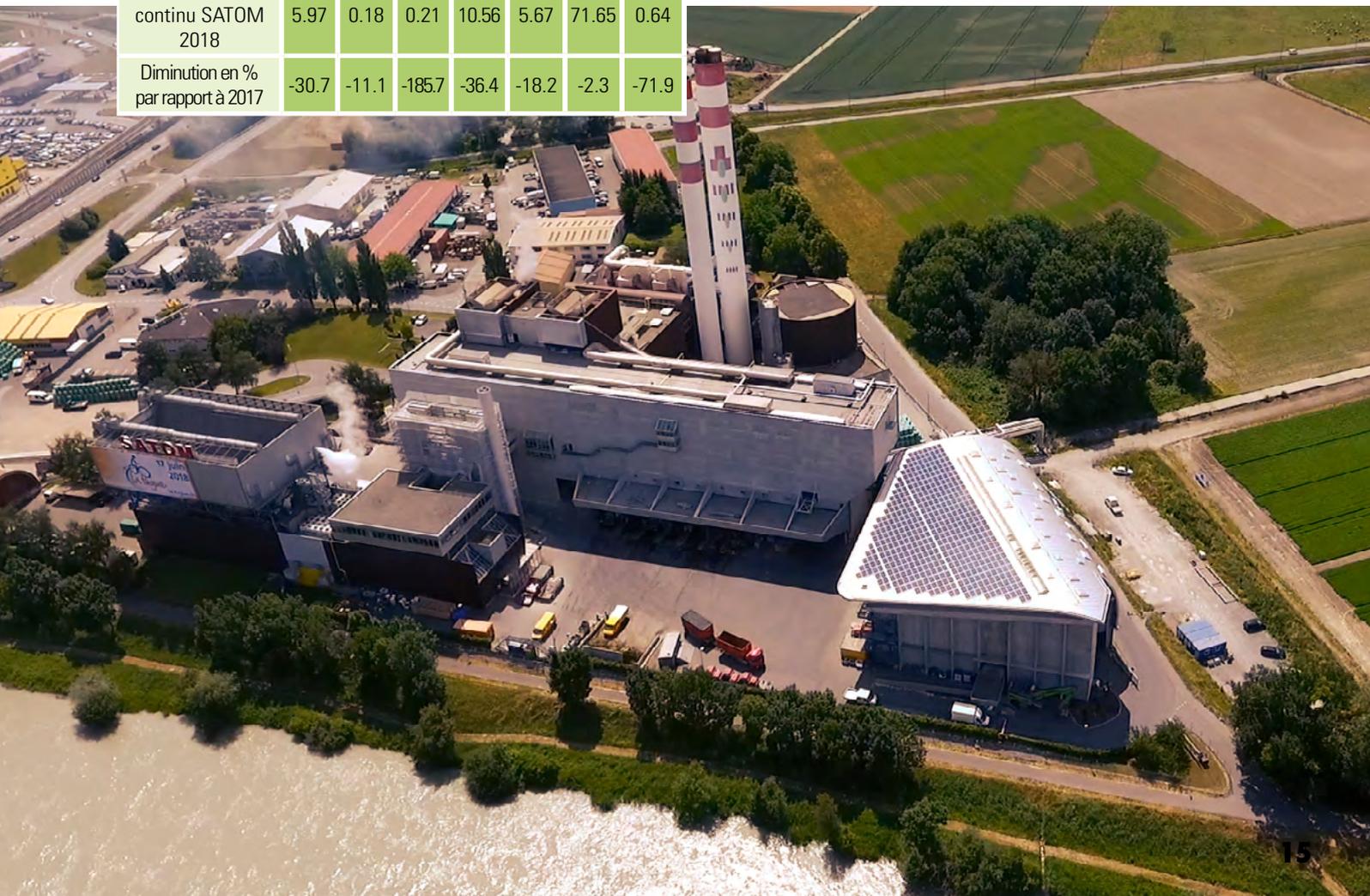
Comme le montre ce tableau, l'année 2018 a permis de diminuer de manière très significative toutes les émissions. Ces bonnes performances sont dues entre autres à l'ajout de caméras thermiques qui aident à la bonne combustion. Les réductions massives des émissions de NH₃ sont quant à elles dues à la mise en service d'évaporateurs d'ammoniac.

Pour garantir le bon fonctionnement du traitement des fumées, ces installations sont surveillées à plusieurs niveaux, à savoir par :

- les automates et les collaborateurs de surveillance 24 heures sur 24 ;
- la maintenance préventive et le calibrage des installations de mesures Online ;
- un contrôle annuel par une entreprise indépendante ;
- des contrôles non annoncés du Canton du Valais.

Eau

Un échantillon des eaux de rejet est analysé chaque mois conformément à l'autorisation de déversement fournie par le service de l'environnement du Canton du Valais. Les résultats de ces analyses sont communiqués à l'autorité compétente 4 fois par année.



Les analyses mensuelles de polluants se trouvant dans les eaux de rejet au Rhône ont été effectuées dès le début de l'année par une entreprise externe.

Les taux de polluants observés en 2018 dans les eaux de rejet au Rhône ainsi que les limitations préventives de l'autorisation de déversement correspondantes sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Type	Unité	Valeur admissible	Valeur SATOM 2018
pH	-	6.5 – 9.0	7.9
Substances non dissoutes totales (MES)	mg/l	20	10
Carbone organique dissous (COD)	mg _O /l	10	2.25
Ammonium (N-NH ₄ + N-NH ₃)	mg _N /l	2	1.32
Phosphore total	mg _P /l	0.8	0.28
AOX	mg/l	0.1	0.4
Plomb	mg/l	0.1	0.047
Cadmium	mg/l	0.05	<0.001
Chrome total	mg/l	0.1	0.016
Cuivre	mg/l	0.1	0.012
Nickel	mg/l	0.1	<0.005
Zinc	mg/l	0.1	0.58
Mercure	mg/l	0.001	0.0002
PCDD / PCDF	ng/l	pas de limites	< 0.001

Hormis le zinc et les composés organiques halogénés adsorbables (AOX), aucun dépassement significatif n'a été observé sur la base des analyses représentatives réalisées en 2018.

Les futurs travaux pour le lavage acide des cendres qui incluent une remise à neuf du traitement des eaux usées permettront d'atteindre les valeurs admissibles. Dans l'intervalle, des mesures pour limiter ces deux dépassements seront mises en place.

L'entreprise SwissZinc SA, qui aura pour but de récupérer le zinc dans les boues d'hydroxydes, n'est pas encore fondée. La capacité du lavage acide que Satom SA installera dépendra de la fondation de cette société.

Les éléments principaux sur lesquels Satom SA va se concentrer pendant l'année 2019 seront les suivants :

- préparation du chantier du lavage acide des cendres volantes avec renouvellement complet du traitement des eaux usées (projet LAVACID) ;
- maintien des taux de polluants en dessous des normes dictées dans l'autorisation de déversement pour le Zn et les AOX en anticipant la mise en place de certains investissements prévus pour le projet LAVACID sur l'installation actuelle ;
- recherche d'un procédé à même de récupérer les phosphates dans les boues d'épuration.

Animation dans les écoles



Durant l'année scolaire 2017/2018, l'animatrice a visité 321 classes sensibilisant ainsi environ 6'420 élèves au tri, au recyclage et à la valorisation des déchets, par le biais de sept programmes scolaires.

En 2018, l'animatrice a également guidé des visites, accueilli les participants aux passeports vacances et participé à différentes manifestations des communes actionnaires afin de sensibiliser toute la population au tri des déchets.

Conseil et valorisation

Visites d'usine

En 2018, une soixantaine de visites ont été organisées sur les sites de Monthey et de Villeneuve. Satom SA a été une des 12 étapes de l'édition 2018 de la Fugue Chablaisienne qui avait pour thème "Ecologie et cycles de la nature" et qui a compté la participation de plus de 10'000 amateurs de mobilité douce.



Conseils

Deux conseillers soutiennent les communes pour la mise en place de structures de collecte et de tri efficaces ainsi que pour l'établissement de règlements communaux relatifs à l'enlèvement des déchets conformément aux législations fédérales et cantonales. Les conseillers encouragent également une collaboration régionale, tout particulièrement au sujet de la collecte et des transports groupés, afin d'en améliorer l'efficacité. En 2018, ils ont en particulier conseillé gratuitement les communes concernant la mise en place de structures de collecte et d'équipement dans les déchèteries et sur GastroVert Private.

GastroVert Private

Satom SA offre aux communes actionnaires la possibilité de mettre en place une collecte des déchets alimentaires à proximité des citoyens. Pour garantir la qualité des apports, cette collecte est contrôlée au moyen d'une carte d'accès fournie aux utilisateurs.

Ce service, appelé GastroVert Private, contribue à :

- valoriser de manière optimale les déchets alimentaires dans une démarche respectueuse de l'environnement;
- réduire la consommation de sacs poubelles en sortant les déchets alimentaires qui représentent 30% de leur contenu;
- optimiser le remplissage de ces sacs grâce à l'élimination des odeurs liées aux déchets alimentaires.



Le cycle GastroVert

Le système Gastrovert comprend notamment l'installation de bacs destinés à la collecte des déchets alimentaires, leur évacuation une fois pleins et leur remplacement par des bacs préalablement nettoyés.

Les bacs pleins sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Les déchets alimentaires y sont alors valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost.

Ce compost, correspondant aux critères de l'agriculture biologique, est utilisé par les agriculteurs de la région et permet ainsi la production de nouveaux aliments.

GastroVert participe ainsi pleinement à une économie circulaire durable et responsable.



GastroVert Pro

GastroVert Pro est également un service de collecte des déchets alimentaires mais celui-ci est destiné aux cuisines professionnelles telles que les hôtels, restaurants, cuisines collectives (écoles, homes, hôpitaux, cantines d'entreprise), installations militaires ou de protection civile, services de restauration à bord (trains, bateaux), etc.

Il comprend:

- la mise à disposition de bacs pour la collecte des déchets alimentaires;
- l'évacuation régulière des bacs pleins et leur remplacement par des bacs vides préalablement nettoyés.

Le service est adapté à chaque remettant qui s'engage ainsi dans une démarche de valorisation optimale de ses déchets alimentaires.

Les limites légales (annexe 2.6 de l'ordonnance 814.81 sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) sont définies comme suit :

Pour le compost et les digestats, les exigences suivantes concernant les substances étrangères inertes sont également applicables:

- les substances étrangères (métal, verre, vieux papier, carton, etc.) ne doivent pas excéder 0,4 % du poids de la matière sèche;
- la teneur en feuille d'aluminium et en matières synthétiques ne doit pas excéder 0,1 % du poids de la matière sèche;
- la teneur en pierres avec un diamètre de plus de 5 mm doit être aussi faible que possible, de sorte que la qualité de l'engrais ne soit pas altérée.





Apports de l'année 2018



Année 2018

En raison de l'arrêt de la turbine pour une grande révision, Satom SA a été contraint de renoncer à valoriser les déchets de certaines entreprises afin de pouvoir assurer le traitement des déchets de ses communes actionnaires. Ceci a engendré une diminution des tonnages. En parallèle, la taxe au sac introduite au 1^{er} janvier 2018 en Valais a également influencé à la baisse le tonnage total des apports. Cette dernière est toutefois peu significative dans la mesure où une partie de ces déchets a tout de même été livrée à Satom SA par l'intermédiaire des déchèteries ou des centres de tri.

Matières combustibles

Communes actionnaires

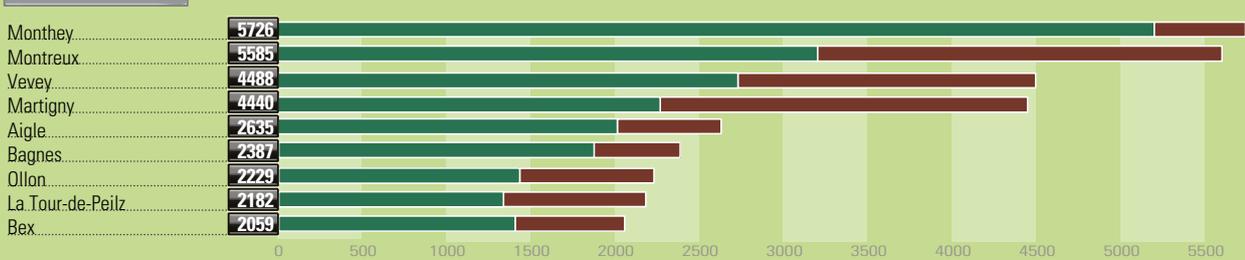
En 2018, les communes actionnaires ont confié à Satom SA 43'466 tonnes de combustible collecté par camion poubelle à proximité des citoyens (en sacs taxés ou au poids, et en sacs non taxés pour une commune valaisanne).

De plus, elles ont livré 18'039 tonnes de déchets des voiries, d'encombrants, de confidentiels, de déchets spéciaux et d'huiles usées ainsi que 5'178 tonnes de bois usagés pour valorisation énergétique.

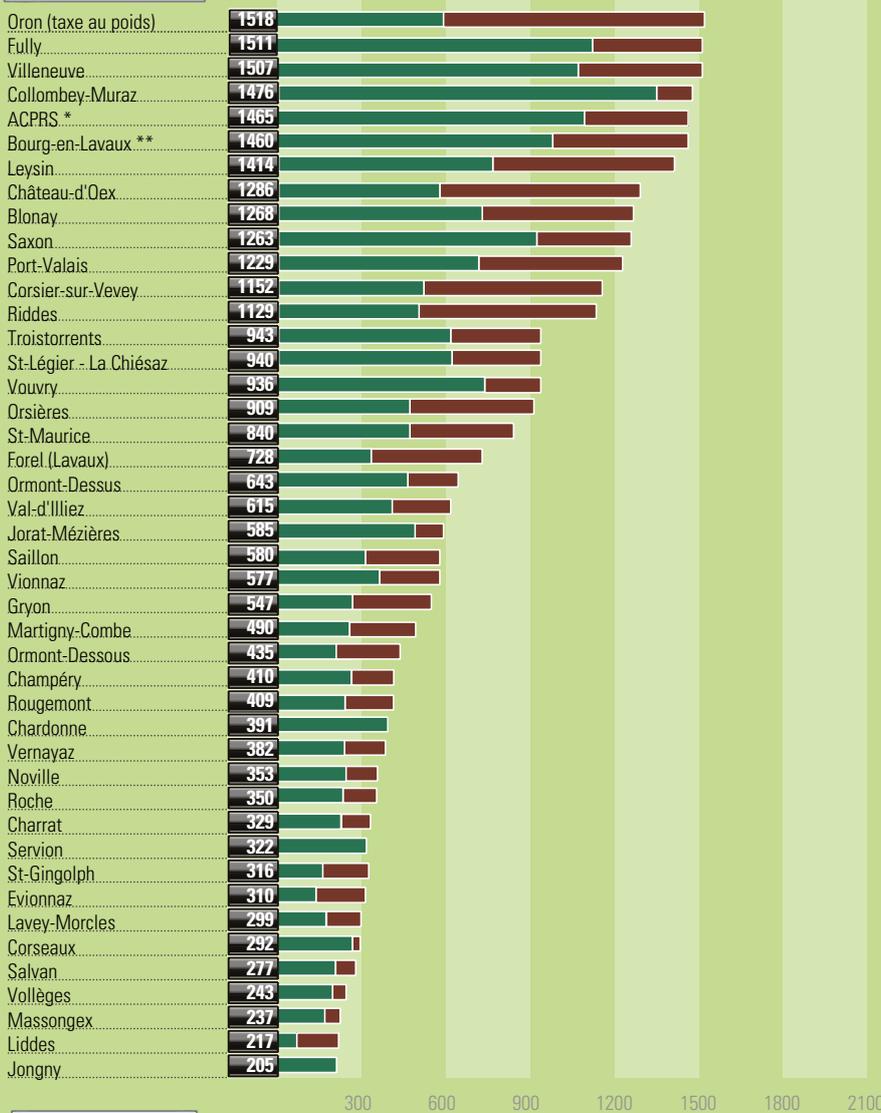
En tout, Satom SA a traité 66'683 tonnes de matière incinérable pour valorisation énergétique en provenance des communes actionnaires, ce qui correspond à une baisse de 12.50% par rapport à l'année précédente.

Celle-ci est due principalement à l'introduction de la taxe au sac par les communes valaisannes au 1^{er} janvier 2018.

Plus de 2'000 t



Moins de 2'000 t



Total des apports par commune (déchets ménagers, encombrants, confidentiels, bois usagés)

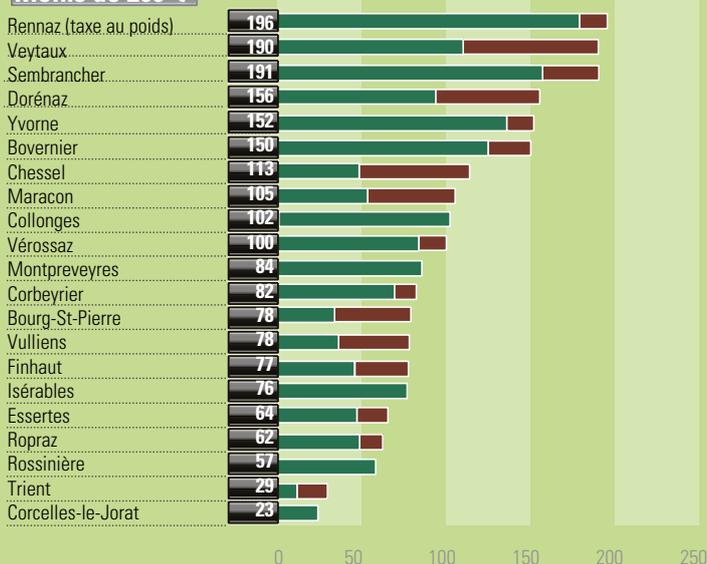
* Association Chexbres, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin

** Bourg-en-Lavaux remplace le SIEL : Service intercommunal d'épuration des Eaux usées de Lavaux

■ Déchets ménagers en sacs taxés (t), au poids et hors sacs taxés pour une commune valaisanne

■ Autres déchets incinérables

Moins de 200 t



Apports des déchets des communes actionnaires en 2018

Communes vaudoises		
en sacs taxés ou au poids	23'474 t	
autres déchets incinérables	14'478 t	37'952 t
Communes valaisannes		
en sacs taxés ou hors sacs taxés	19'992 t	
autres déchets incinérables	8'739 t	28'731 t
Total		66'683 t

Production de déchets par habitant

Alors que la taxe au sac est en place sur le Canton de Vaud depuis 2013 (principalement dès le 1^{er} janvier 2014 pour les communes actionnaires), celle dans le Valais romand a été introduite au 1^{er} janvier 2018.

Selon l'Antenne Région Valais romand, les collectes d'ordures ménagères ont baissé de 32% (pour le Canton de Vaud, elles avaient baissé de 48% lors de l'introduction de la taxe au sac vaudoise). En Valais, environ 9.4 millions de sacs, dont les deux tiers au format 35 litres, ont été vendus en 2018, ce qui représente l'utilisation d'environ deux sacs par semaine par ménage. Néanmoins, les pourcentages indiqués sont à prendre avec prudence. Sur le tableau ci-dessous, les pourcentages permettent de constater une moins grande influence sur les apports des communes actionnaires pour les années 2014 et 2018 auprès de Satom SA.

Plusieurs pistes peuvent être évoquées pour ces tonnages manquants comme par exemple :

- l'augmentation des apports en déchèterie par des transports individuels ;
- l'augmentation des taux de collecte dans les autres filières communales (encombrants, cartons, biodéchets, verres, etc.) ;
- la reprise de matières dans les commerces ;
- l'orientation des entreprises vers des filières privées ;
- la prise de conscience de la population ;
- le littering (déchets sauvages) ;
- les évacuations illicites (wc, feux de cheminées, forêts, cours d'eau, bords de route, etc.).

Ceci engendre d'autres conséquences telles que :

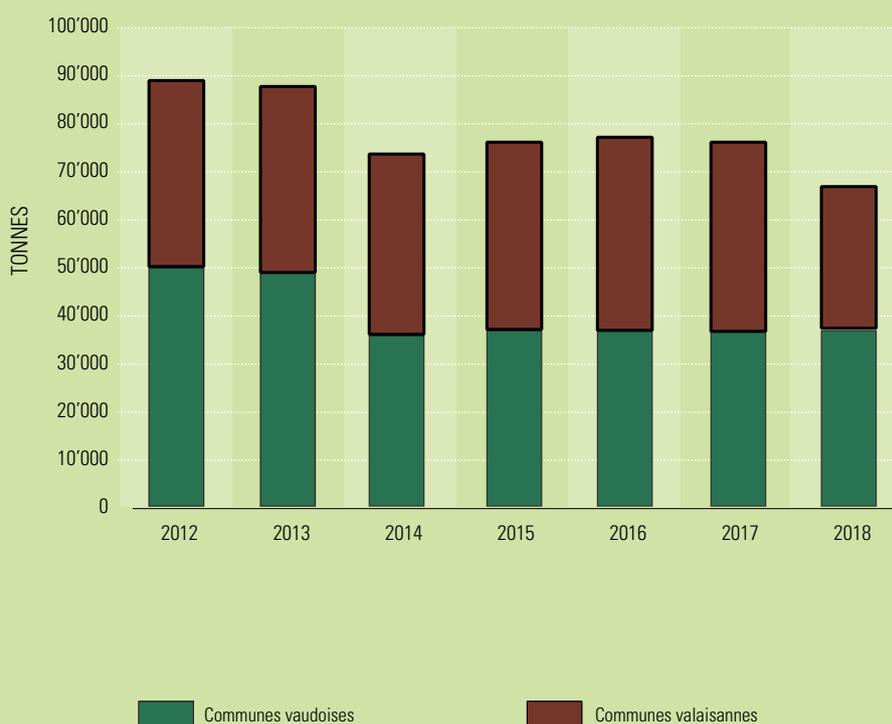
- la dégradation des filières de collecte sans surveillance ;
- l'augmentation des refus de tri dans les matières collectées séparément (la différence entre la fraction recyclée

et la fraction triée correspondant aux refus de tri)

- l'incompréhension des usagers face au grand nombre de filières ;
- la diminution des valorisations financières obtenues ;
- le déplacement des coûts sur d'autres filières ;
- les charges supplémentaires en personnel ;
- la diminution de la propreté sur l'espace public.

L'évolution des technologies devrait dans le futur permettre de tendre vers une simplification du tri pour les usagers.

Apports des déchets des communes actionnaires depuis 7 ans



Commune	Population résidente	Nuitées	Nuitées/ 365	Population de référence	Déchets incinérables collectés en sacs taxés ou au poids			Tous les déchets incinérables		*Autres déchets (Vorie, encombrants, confidentiels, huiles, déchets spéciaux, bois usagés)
					Tonnage 2018	kg/hab./ an	Autres déchets*	Total Tonnage 2018	kg/hab./ an	
COMMUNES VAUDOISES										
A.C.P.R.S. PUIDOUX	5 867	39 198	107	5 974	1 091	183	374	1 465	245	
AIGLE	10 140	13 477	37	10 177	2 015	198	620	2 635	259	
BEX	7 757	9 110	25	7 782	1 096	141	963	2 059	265	
BLONAY	6 175	9 653	26	6 201	727	117	541	1 268	204	
BOURG-EN-LAUAUX	5 363	38 810	106	5 469	979	179	481	1 460	267	
CHARDONNE	2 941	20 040	55	2 996	391	131	0	391	130	
CHÂTEAU-D'OËX	3 460	26 300	72	3 532	581	164	705	1 286	364	
CHEssel	428	1 051	3	431	48	111	65	113	263	
CORBEYRIER	438	13 343	37	475	69	145	13	82	172	
CORCELLES-LE-JORAT	447	476	1	448	23	51	0	23	51	
CORSEAUX	2 320	620	2	2 322	273	118	19	292	126	
CORSIER-SUR-VEVEY	3 386	2 138	6	3 392	524	154	628	1 152	340	
ESSERTES	374	0	0	374	47	126	17	64	172	
FOREL (LAVAUx)	2 082	3 000	8	2 090	328	157	400	728	348	
GRYON	1 332	172 000	471	1 803	265	147	282	547	303	
JONGNY	1 536	17 285	47	1 583	205	129	0	205	129	
JORAT-MEZIERES	2 893	2 983	8	2 901	493	170	92	585	202	
LA TOUR-DE-PEILZ	11 879	34 753	95	11 974	1 339	112	843	2 182	182	
LAVEY-MORCLES	946	33 045	91	1 037	171	165	128	299	289	
LEYSIN	3 939	242 374	664	4 603	769	167	645	1 414	307	
MARAÇON	492	0	0	492	52	106	53	105	213	
MONTPREVEYRES	643	0	0	643	84	131	0	84	131	
MONTREUX	26 006	696 194	1 907	27 913	3 195	114	2 390	5 585	200	
NOVILLE	1 128	19 688	54	1 182	237	201	116	353	299	
OLLON	7 983	600 400	1 645	9 628	1 435	149	794	2 229	232	
ORMONT-DESSOUS	1 140	62 145	170	1 310	206	157	229	435	332	
ORMONT-DESSUS	1 474	88 797	243	1 717	466	271	177	643	374	
ORON (taxe au poids)	5 578	20	0	5 578	588	105	930	1 518	272	
RENNAZ (taxe au poids)	826	335	1	827	179	216	17	196	237	
ROCHE	1 775	0	0	1 775	234	132	116	350	197	
ROPRAZ	499	0	0	499	47	94	15	62	123	
ROSSINIÈRE	552	0	0	552	57	103	0	57	104	
ROUGEMONT	882	150 000	411	1 293	241	186	168	409	317	
SERVION	1 942	969	3	1 945	322	166	0	322	166	
ST-LEGIER-LA CHIESAZ	5 176	35 950	98	5 274	629	119	311	940	178	
VEVEY	20 167	64 427	177	20 344	2 728	134	1 760	4 488	221	
VEYTAUX	884	8 650	24	908	109	120	81	190	209	
VILLENEUVE	5 870	22 462	62	5 932	1 061	179	446	1 507	254	
VULLIENS	595	0	0	595	36	61	42	78	130	
YVORNE	1 066	2 490	7	1 073	136	127	16	152	141	
Total communes VD	158 381	2 432 183	6 664	165 045	23 474	142	14 478	37 952	230	

COMMUNES VALAISANNES

BAGNES	7 935	373 292	1 023	8 958	1 872	209	515	2 387	266	
BOURG-ST-PIERRE	199	24 701	68	267	32	120	46	78	292	
BOVERNIER	900	0	0	900	124	138	26	150	167	
CHAMPERY	1 323	397 238	1 088	2 411	262	109	148	410	170	
CHARRAT	1 892	0	0	1 892	228	121	101	329	174	
COLLOMBÉY-MURAZ	9 248	858	2	9 250	1 356	147	120	1 476	160	
COLLONGES	778	2 300	6	784	101	129	1	102	130	
DORENAZ	970	1 680	5	975	93	95	63	156	160	
EVIONNAZ	1 257	7 002	19	1 276	135	106	175	310	243	
FINHAUT	450	22 714	62	512	45	88	32	77	150	
FULLY	8 929	12 687	35	8 964	1 116	125	395	1 511	169	
ISERABLES	839	12 047	33	872	76	87	0	76	87	
LIDDES	717	6 603	18	735	82	112	135	217	295	
MARTIGNY	18 762	117 717	323	19 085	2 271	119	2 169	4 440	233	
MARTIGNY-COMBE	2 346	21 590	59	2 405	255	106	235	490	204	
MASSONGEX	1 810	0	0	1 810	176	97	61	237	131	
MONTHEY	17 867	18 069	50	17 917	5 186	289	540	5 726	320	
ORSIERES	3 219	147 087	403	3 622	472	130	437	909	251	
PORT-VALAIS	4 120	147 126	403	4 523	717	159	512	1 229	272	
RIDDES	3 191	117 918	323	3 514	503	143	626	1 129	321	
SAILLON	2 600	110 366	302	2 902	317	109	263	580	200	
SALVAN	1 394	106 439	292	1 686	206	122	71	277	164	
SAXON	6 103	19 030	52	6 155	925	150	338	1 263	205	
SEMBRANCHER	1 034	8 320	23	1 057	158	150	33	191	181	
ST-GINGOLPH	910	3 500	10	920	158	172	158	316	344	
ST-MAURICE	4 606	23 298	64	4 670	466	100	374	840	180	
TRIENT	159	29 542	81	240	10	42	19	29	121	
TROISTORRENTS	4 698	437 870	1 200	5 898	613	104	330	943	160	
VAL D'ILLIEZ	1 948	126 784	347	2 295	409	178	206	615	268	
VERNAYAZ	1 944	3 715	10	1 954	236	121	146	382	195	
VEROSSAZ	772	3 000	8	780	83	106	17	100	128	
VIONNAZ	2 731	92 396	253	2 984	373	125	204	577	193	
VOLLEGES	2 035	4 504	12	2 047	196	96	47	243	119	
VOUVRY	4 212	13 179	36	4 248	740	174	196	936	220	
Total communes VS	121 898	2 412 572	6 610	128 508	19 992	156	8 739	28 731	224	

Total communes VD	158 381	2 432 183	6 664	165 045	23 474	142	14 478	37 952	230	
Total communes VS	121 898	2 412 572	6 610	128 508	19 992	156	8 739	28 731	224	
Total général de la zone Satom SA	280 279	4 844 755	13 273	293 552	43 466	148	23 217	66 683	227	

Communes hors zone

En 2018, les incinérables des communes hors zone s'élèvent à 2'872 tonnes.

Industries, commerces et privés

Les apports livrés par les industries, les commerces, l'artisanat et les centres de tri s'élèvent à 59'971 tonnes d'incinérables et à 11'812 tonnes de bois usagés et de bois sortis des cours d'eau, soit en tout 71'783 tonnes représentant une hausse de 4.04% par rapport à l'année 2017.

Importation

Les importations de déchets se limitent à une collaboration transfrontalière et au retour de déchets incinérables par les camions exportant le verre.

En 2018, les tonnages suivants de déchets ont été importés :

France	1'285 t
Italie	2'893 t
Total	4'178 t



Variation des apports des communes actionnaires
(énergétiquement valorisables)

Boues de STEP

Communes actionnaires

En 2018, les apports des boues de STEP des communes actionnaires ont augmenté de 0.42%. Le total des apports en boues de STEP des communes actionnaires a été de 15'441 tonnes.

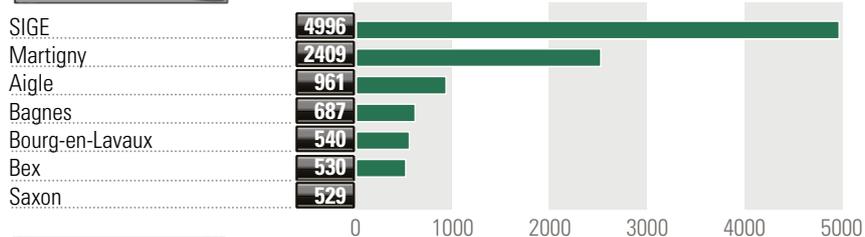
Communes hors zone

Les communes hors zone ont livré 203 t de boues à Satom SA pour traitement en 2018.

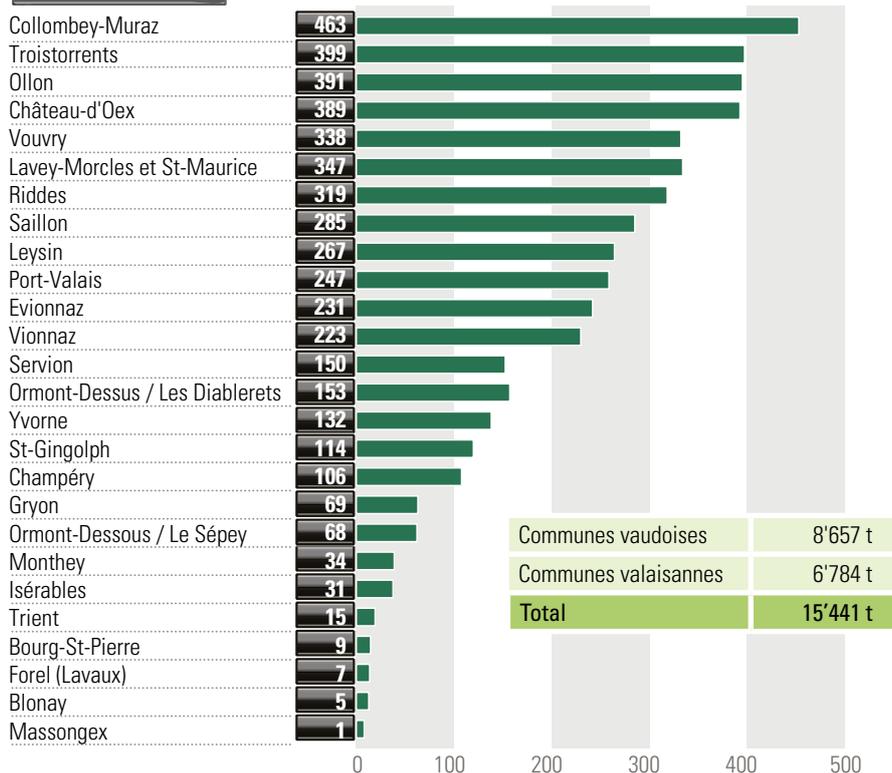
Industries, commerces

Les industries ont livré 231 tonnes de boues à Satom SA, soit une hausse de 58.22% par rapport à l'année précédente.

Plus de 500 t



Moins de 500 t



Variation des apports des communes actionnaires (boues)



Déchets verts et méthanisables

Satom SA préconise la mise en place de deux collectes distinctes pour les déchets verts et pour les déchets alimentaires.

Les remettants en déchets verts sont principalement les propriétaires de villas et les concierges des immeubles. Ces déchets sont fortement liés aux saisons et l'évacuation des conteneurs doit pouvoir se faire très fréquemment suivant les périodes. Pour cette raison, Satom SA conseille la collecte des déchets verts en porte-à-porte dans des conteneurs privés, dont la qualité du contenu est contrôlée par les éboueurs. Les conteneurs ayant des impuretés, telles que du plastique, des métaux ou des minéraux, sont laissés sur place et les usagers peuvent être supprimés de la tournée en cas de récurrence. Ce sont les remettants qui nettoient et entretiennent les conteneurs.

Les déchets alimentaires sont en revanche produits durant toute l'année par chaque ménage, en petite quantité mais régulièrement. Avec la collecte GastroVert Private, Satom SA offre un système de collecte accessible aux usagers 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour tous les restes d'aliments, aussi bien crus que cuits (y compris pâtes, viande, arêtes de poisson, etc.). Ces derniers sont collectés dans des sachets compostables et les conteneurs pleins sont échangés par des vides préalablement nettoyés par Satom SA.

À Villeneuve, les déchets verts et les déchets alimentaires servent à produire du biogaz qui actionne une génératrice destinée à la production d'électricité et de chaleur pour le chauffage à distance. Les résidus liquides et solides sont valorisés sous forme d'engrais de haute qualité.

En 2018, Satom SA a réceptionné à Villeneuve 30'614 tonnes de déchets verts et les déchets alimentaires de 55'505 conteneurs GastroVert.

Si l'introduction de la taxe au sac a contribué à cette augmentation, la qualité des apports, particulièrement celle des déchets verts, a considérablement baissé. Ainsi, après plusieurs livraisons déplorables et avertissements, 1'451 tonnes de déchets verts, provenant en grande partie des communes ayant des systèmes de collecte inadaptés, ont dû être déviées directement vers le site de Monthey pour incinération.

De plus, 2'503 tonnes de refus de crible après un premier traitement à Villeneuve se sont avérées trop souillées pour une transformation en compost et ont dû être incinérées à Monthey. Elles ont été valorisées énergétiquement et n'ont pas souillé le compost produit avec de la matière propre.

Ce problème de qualité survient tout particulièrement lorsque les déchets verts sont collectés dans des écopoints non surveillés.

Soucieuse de garantir à long terme la conformité du compost par rapport aux nouvelles exigences légales, de réduire l'empreinte environnementale de sa filière de Villeneuve et d'optimiser la production d'énergie issue de son site de Monthey, Satom SA souhaite accélérer le déploiement de son système de collecte de déchets alimentaires GastroVert. Pour ce faire, elle va proposer à ses communes actionnaires une tarification incitative. Cette tarification permettra aux

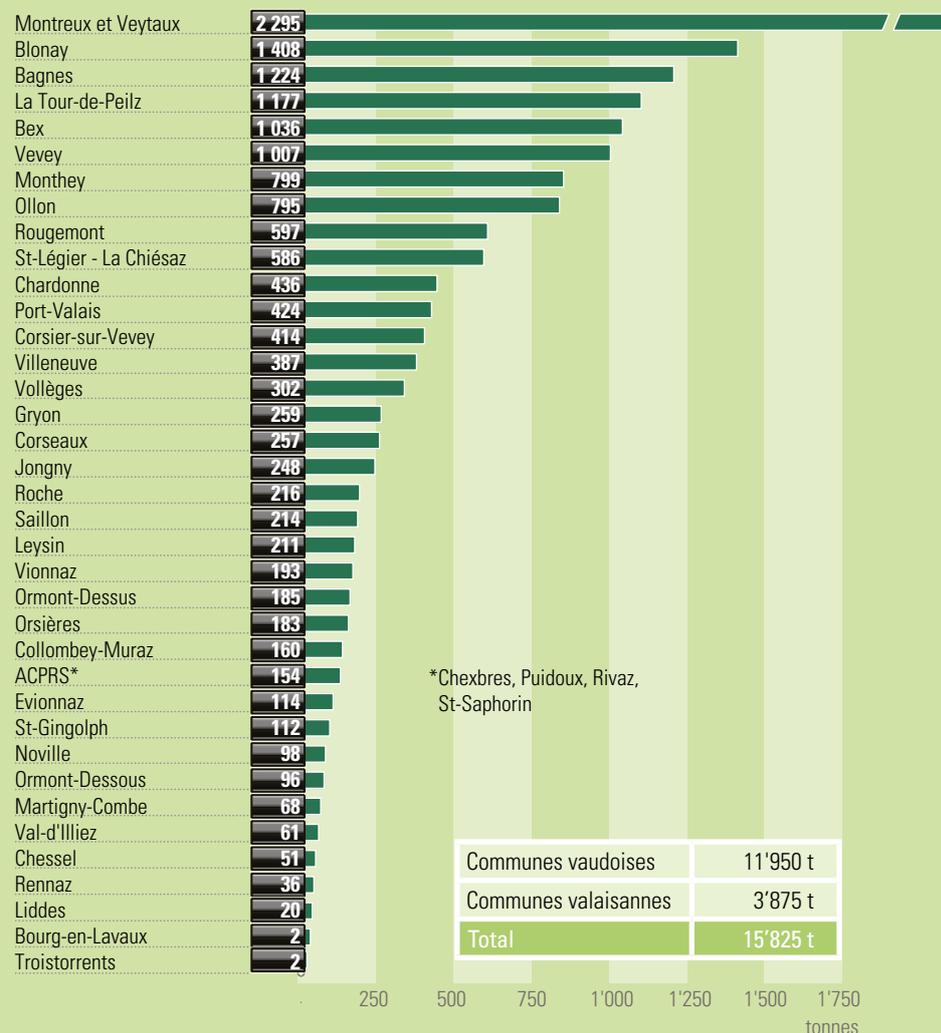
communes actionnaires, qui décideraient de déployer le système GastroVert (Private et Pro) sur leur territoire, d'obtenir des réductions de prix sur le traitement des déchets incinérables en remplissant certaines conditions. Une proposition a été soumise aux représentants des communes actionnaires propriétaires de Satom SA et une décision d'acceptation ou de refus de cette proposition sera prise à l'assemblée générale courant 2019..

Communes actionnaires Déchets verts (biomasse valorisée par la production de biogaz et de compost)

(Principalement les gazons, les tailles de haies et les bois issus de l'entretien des espaces verts)

En 2018, les communes ont confié 15'825 tonnes de déchets verts pour traitement.

Apports en déchets verts des communes actionnaires en 2018



Déchèteries

Entreprises et privés

Déchets verts

(Principalement les gazons, les tailles de haies et les bois issus de l'entretien des espaces verts)

Les paysagistes, les privés, les centres de tri et quelques communes hors zone ont quant à eux amené 16'241 tonnes de déchets verts.

Déchets du secteur agroalimentaire

En 2018, SatomSA a accepté 44 tonnes de déchets méthanisables provenant de la production ou de la distribution de produits agroalimentaires. La construction de digesteurs agricoles, fortement subventionnés, prive SatomSA d'apports substantiels de cette filière.

Collecte GastroVert Professionnel, Collecte GastroVert Private

En 2018, les communes ci-dessous ont bénéficié des collectes GastroVert :

L'introduction de la taxe au sac a eu comme effet l'augmentation du volume des déchets incinérables repris en déchèteries. Les déchets méthanisables et les déchets incinérables ensemble représentent environ 90% des coûts de l'enlèvement et du traitement des déchets pour les communes. Une étroite collaboration sans intermédiaire entre les communes et SatomSA permet une économie financière substantielle pour les communes. Les installations de SatomSA pour la mise en valeur de ces deux filières dominantes en poids et en coûts pour les communes sont les plus performantes. La gestion des déchèteries par SatomSA ou le soutien administratif à certaines communes (appels d'offres des transports, reprises des filières conformément aux lois des marchés publics, récupération des taxes anticipées) sont des éléments clés d'une telle collaboration.

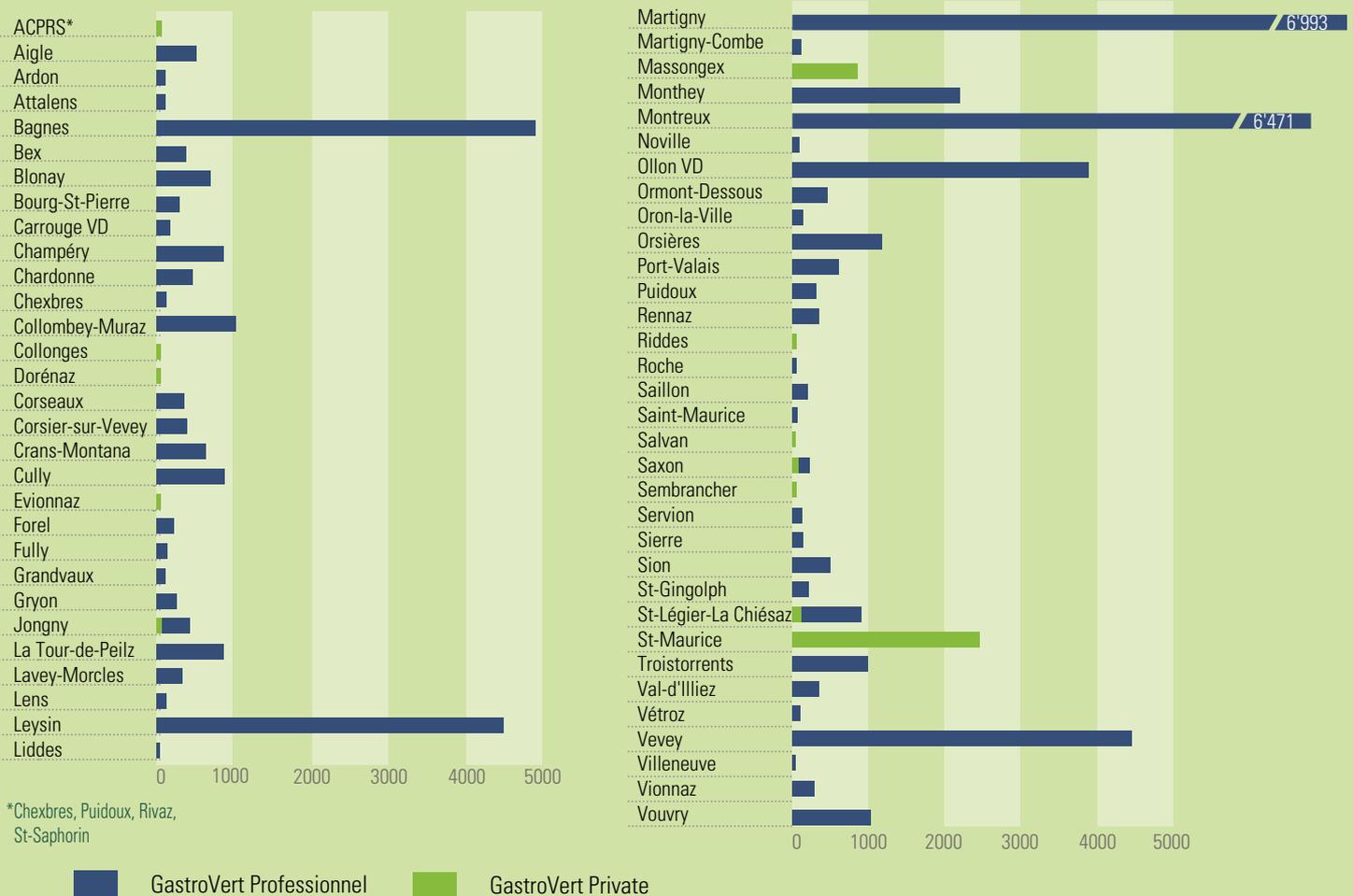
Gestion de déchèteries pour les communes

SatomSA gère onze déchèteries communales. Les communes concernées fournissent les infrastructures fixes et mettent normalement à disposition le personnel d'exploitation.

De son côté, SatomSA organise tous les appels d'offres relatifs à la mise à disposition des conteneurs, aux transports et à la prise en charge de toutes les filières. Une fois les mandats adjudés, elle contrôle les factures et organise le remboursement des taxes anticipées (SENS et SWICO) en faveur des communes.

SatomSA assume également la mise à disposition de ses collaborateurs pour la déchèterie régionale sur son site de Monthey, principalement pour la commune de Collombey-Muraz, et sous forme de contrat de prestations pour la déchèterie intercommunale En Praz Libon à Fenil-sur-Corsier.

Nombre de levées des conteneurs GastroVert par commune



Déchèterie régionale

Satom SA gère sur son site de Monthey une déchèterie régionale. Ainsi, elle a équipé sa place de déchargement du matériel nécessaire à la réception de tous les déchets des ménages comme les inertes, le papier, le carton, le PET, les habits, les déchets spéciaux, les métaux, les déchets verts, les appareils électriques et électroniques et les encombrants.

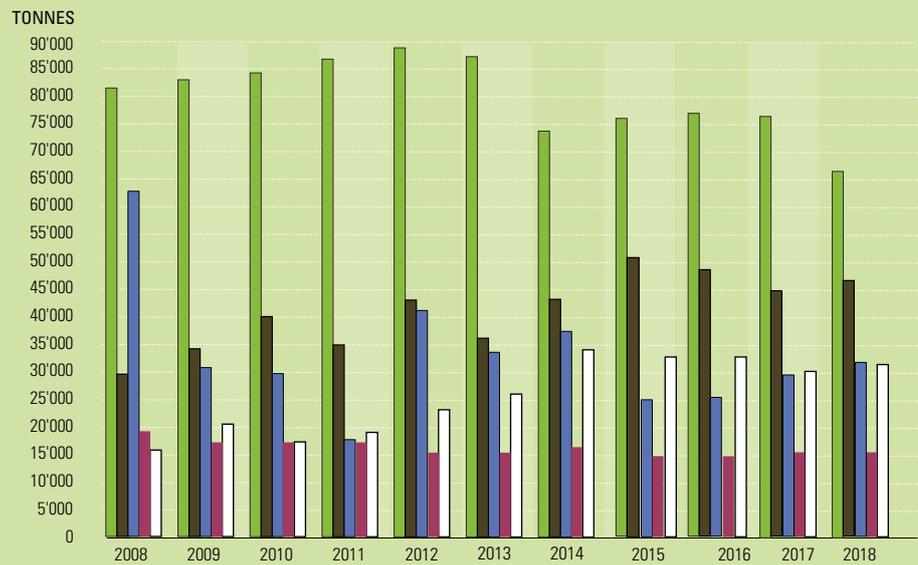
Avec l'introduction de la taxe au sac, il est difficile de gérer les apports de déchets en plastique qui devraient normalement être mis dans les sacs taxés.

En 2018, la déchèterie régionale a enregistré 40'976 passages, soit une augmentation de 35.08% par rapport à 2017 (30'335 passages). Il est à noter la forte augmentation des passages en déchèterie depuis l'introduction de la taxe au sac en Valais.

Comparaison des apports

Comparaison des apports de 2008 à 2018

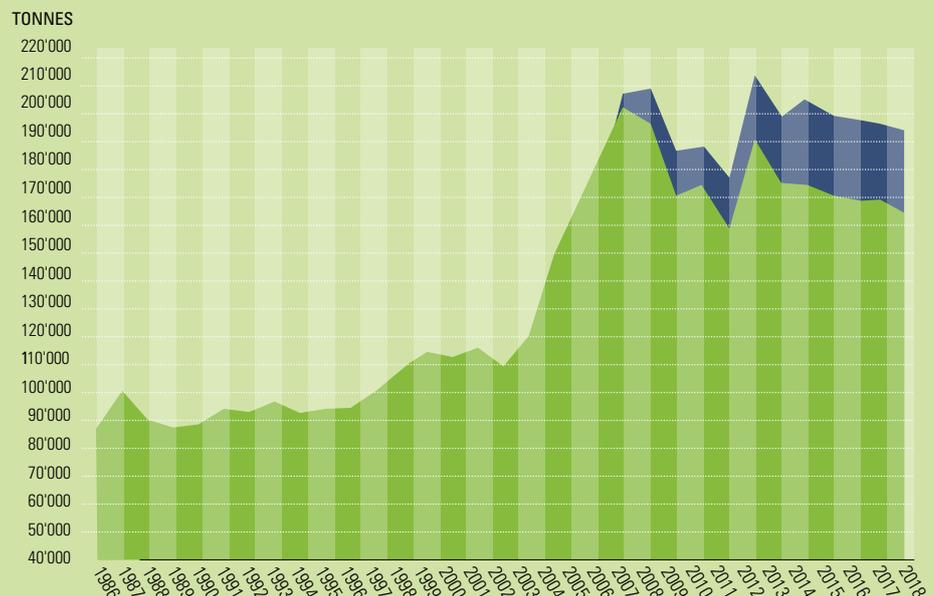
- Communes actionnaires (incinérables pris en charge par les camions poubelles, encombrants, confidentiels, bois usagés)
- Incinérables, DIB et bois usagés zone
- Incinérables, DIB et bois usagés hors zone
- Boues de STEP
- Déchets verts et méthanisables



Total des apports

Total des apports sur les sites de Monthey et de Villeneuve (incinérables, boues de STEP, bois usagés, livrés à Monthey ; déchets verts et résidus agroalimentaires livrés à Villeneuve)

- Tonnage livré à Villeneuve
- Tonnage livré à Monthey



Péréquation des transports

Péréquation des transports de déchets des communes actionnaires apportés à Monthey

Le tarif moyen du coût des transports pris en compte pour le calcul de la péréquation est de CHF 28.58.

Communes	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
ACPRS Puidoux	-10 689,96	
Aigle		26 249,17
Bagnes	-68 804,40	
Bex		30 760,01
Blonay	-2 349,19	
Bourg-St-Pierre	-4 588,19	
Bovernier	-1 226,91	
Champéry		360,78
Chardonne	-2 141,52	
Charrat	-1 803,74	
Château-d'Oex	-49 080,62	
Chessel		720,03
Collombey-Muraz		25 427,41
Collonges		550,50
Corbeyrier	-1 087,00	
Corseaux	-1 336,73	
Corsier-sur-Vevey	-4 217,93	
Dorénaz		420,39
Evionnaz		2 244,98
Finhaut	-5 115,63	
Fully	-11 025,70	
Gryon		488,86
Jongny	-1 308,63	
Lavey-Morcles		3 203,03
Leysin	-9 034,99	
Liddes	-7 712,63	
Martigny		3 904,10
Martigny-Combe	-3 577,42	
Massongex		3 226,06
Monthey		93 592,51
Montreux (y c. Veytaux)	-4 091,64	
Montreux	-1 329,63	
Noville		1 912,70
Ollon		17 484,83
Ormont-Dessous	-2 416,72	
Ormont-Dessus	-13 560,80	
Orsières	-20 738,71	
Port-Valais	-35,72	
Rennaz		1 416,78
Riddes	-7 619,37	
Déchetterie Ravanay	-5 180,78	
Isérables	-3 293,72	
Roche		2 854,04
Rossinière	-2 078,47	
Rougemont	-21 911,69	
Saillon	-5 282,78	
Salvan	-2 616,64	
Saxon	-8 065,14	
Sembrancher	-2 954,74	
St-Gingolph	-2 295,24	
St-Légier - La Chiésaz	-880,64	
St-Maurice (y c. Mex)		9 130,56
La Tour-de-Peilz	-6 007,85	
Trient	-1 080,00	
Troistorrents		7 204,89
Val-d'Illeiez		2 530,34
Vernayaz		1 029,44
Vérossaz	-499,97	
Vevey	-24 773,63	
Villeneuve		10 915,50
Vionnaz		5 263,42
Vollèges	-4 647,43	
Vouvry		7 624,99
Yvorne		1 786,57
Forel (Lavaux)	-11 262,48	
Ropraz	-1 904,82	
Jorat-Mézières	-15 425,51	
Corcelles-le-Jorat	-663,96	
Vullyens	-2 257,82	
Oron	-34 523,89	
Servion	-9 882,71	
Essertes	-1 229,91	
Maracon	-2 099,69	
Montpreveyres	-2 292,80	
Bourg-en-Lavaux (anc. SIEL)	-22 619,03	

Station d'épuration	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
STEP Aigle		15 782,38
STEP Bex		9 476,55
STEP Champéry		914,10
STEP Collombey-Muraz		8 965,20
STEP Cully (Bg-en-Lavaux)		1 259,02
STEP Evionnaz		3 235,16
STEP Gryon		719,73
STEP Lavey-Morcles		5 597,52
STEP Profray (SI Bagnes)	-1 068,47	
STEP Les Diablerets	-80,60	
STEP Leysin		1 659,64
STEP Monthey		591,70
STEP Ollon		7 186,53
STEP Port-Valais		2 346,62
STEP Riddes		1 363,81
STEP Isérables	-51,72	
STEP Saillon		1 217,25
STEP Saxon		4 322,06
STEP St-Gingolph		822,63
STEP Trient	-23,61	
STEP Troistorrents		6 362,86
STEP Vionnaz		3 660,77
STEP Vouvry		4 564,51
STEP Yvorne		1 853,06
STEP SIGE		71 887,40
STEP Château-d'Oex	-1 171,67	
STEP Forel-Chercottaz	-0,66	
STEP Le Sépey (Ormont-Dessous)		430,82
STEP Martigny		18 500,66
Totaux	-433 021,89	433 021,89

Péréquation des transports de déchets verts des communes actionnaires apportés à Villeneuve

Le tarif moyen du coût des transports pris en compte pour le calcul de la péréquation est de CHF 19.84.

Communes	Montant versé aux communes	Montant reçu des communes
ACPRS Puidoux		304,77
Bagnes	-26 495,26	
Bex		1 730,16
Blonay		8 749,27
Chardonne		1 388,88
Chessel		562,71
Collombey-Muraz		704,02
Corbeyrier	-0,83	
Corseaux		1 131,50
Corsier-sur-Vevey		2 070,66
Evionnaz	-50,67	
Gryon	-1 527,06	
Jongny		788,93
Leysin	-603,13	
Liddes	-627,77	
Martigny-Combe	-734,22	
Monthey		2 998,21
Montreux (et Veytaux)		15 594,30
Noville		1 088,92
Ollon		125,27
Ormont-Dessous	-42,31	
Ormont-Dessus	-1 090,52	
Orsières	-3 781,86	
Port-Valais		3 660,68
Rennaz		480,76
Roche		2 916,11
Rossinière		
Rougemont	-18 013,65	
Saillon	-2 552,73	
St-Gingolph	-18,26	
St-Légier - La Chiésaz		3 643,67
La Tour-de-Peilz		5 887,51
Val-d'Iliez	-210,72	
Vernayaz		
Vevey		2 465,38
Villeneuve		4 739,55
Vionnaz		147,96
Vollèges	-5 430,22	
TOTAUX	-61 179,20	61 179,20



Produits de l'année 2018



Valorisation des métaux issus du thermorecyclage

Depuis 2009, Satom SA pratique l'extraction à sec des scories produites par ses fours d'incinération pour une démétallisation plus efficace. En 2016, elle a mis en place le silo de stockage des scories sèches ainsi qu'une station de transfert avec le chargement des conteneurs ACTS complètement automatisé, le tout restant hermétiquement fermé. Les scories sont ensuite transportées par train/ACTS à Hinwil pour une récupération et une valorisation optimales des métaux.

Les scories sèches présentent de grands avantages pour un stockage en silo, à savoir l'absence de toute réaction et d'odeur liées aux scories humides, et un stockage facile lors de tonnages conséquents. Elles permettent aussi de meilleures possibilités de recyclage des métaux ainsi qu'une réduction du poids à transporter et à mettre en décharge.

Les avantages les plus importants se trouvent en effet dans le recyclage et la revalorisation des métaux, opération pratiquée depuis deux ans avec succès au ZAV Recycling AG à Hinwil. Seule l'extraction à sec permet une récupération des pièces métalliques à peine plus grandes que quelques dixièmes de millimètres. Il s'avère que cette fraction est particulièrement riche en métaux nobles et contribue substantiellement aux revenus par leur vente. Avec les cours actuels des

métaux, cette usine commercialise une valeur d'environ CHF 100.- de métaux par tonne de scories traitées. Plus de 50% de cette somme provient de la vente des métaux nobles concentrés dans la fraction fine des scories.

Satom SA travaille depuis des années avec ZAV Recycling AG à Hinwil. Elle participe et contribue à la recherche au ZAR (Stiftung für nachhaltige Ressourcen- und Abfallnutzung). Elle a ainsi accès au savoir-faire acquis au ZAV Recycling AG et pourrait aujourd'hui compter sur son soutien pour réaliser elle-même un centre de démétallisation en Suisse romande. Un tel centre ne se justifierait par contre qu'en collaboration avec d'autres usines.

La récupération des métaux est importante aussi bien dans une optique d'économie circulaire que pour des raisons environnementales, et ceci indépendamment de leur valeur économique. Quant à la partie minérale des scories démétallisées, elles ont différents exutoires possibles. Elles peuvent être mises en décharge en tant que déchets inertes (de Type B réduisant de ce fait les coûts d'exploitation pour les UVTD) ou revalorisées en cimenterie comme matière première. Toutes ces options sont actuellement en cours d'analyse et amélioreraient encore le bilan CO₂ et matière de la valorisation des scories.

Exemple de recyclage matière et énergie d'une brique de lait

Composition d'une brique de lait:

21% polyéthylène

4% aluminium

75% carton

Avant incinération



Après incinération





VERRE



MÉTAUX FERREUX



MÉTAUX PRÉCIEUX



MÉTAUX NON FERREUX



ALUMINIUM

Quantité de métaux récupérés

Avec son traitement à sec, Satom SA obtient une meilleure valorisation thermique et des taux de TOC (total organic carbon) plus faibles.

En 2018, Satom SA a confié 23'219 tonnes de scories (mâchefers) dans un état sec à ZAV Recycling AG. Le procédé mis en place par cette dernière permet :

- une meilleure efficacité pour la récupération des métaux les plus petits (>0.2mm) et des minéraux avec augmentation du taux de récupération de ces matières;
- une qualité supérieure des produits triés (pureté, moins d'oxydation, faible contamination croisée);

- une amélioration de la valeur des scories résiduelles (moins de métaux), ce qui devrait faciliter à l'avenir la réutilisation dans la construction en alternative à la mise en décharge.

Le pourcentage de métaux récupérés par ZAV Recycling AG en 2018 dans la matière traitée pour le compte de Satom SA est de 14.61%. Il représente :

- 2'147 tonnes de ferraille;
- 337 tonnes d'aluminium;
- 747 tonnes d'autres métaux non ferromagnétiques, comprenant entre autres:
 - 12.6 kg d'or
 - 367 kg d'argent
 - environ 250 kg de cuivre.

ZAV Recycling AG récupère également 77 tonnes de verre (12-30 mm) des scories de Satom SA.

Cette méthode de traitement ouvre de nouvelles perspectives très intéressantes pour la valorisation des matières.



Aluminium 337 t
représentent le poids de
2 airbus A340



Or 12,6 kg
représentent
1260 paires
d'alliance



Argent 367 kg
représentent
4,4 pierres
d'Unspunnen

Production d'énergie à Monthey

Production de vapeur

En 2018, SatomSA a produit dans ses deux chaudières par l'incinération des déchets et des bois usagés 572'473 tonnes de vapeur, contenant 483'282 MWh d'énergie.

Thermoréseau

L'extension du réseau sur les communes de Monthey et Collombey-Muraz se poursuit et, en 2018, 35 nouveaux objets immobiliers ont pu être branchés, ce qui représente actuellement un total de 368 sous-stations pour une puissance souscrite de 43.7 MW. Ainsi, 62.390 GWh d'énergie thermique ont été consommés par les utilisateurs. Chaque année, ce sont environ 5 MCHF qui sont investis dans l'extension de ce réseau. A terme, les effets énergétiques des assainissements des bâtiments existants déjà connectés au thermoréseau seront compensés par les nouveaux raccordements, avec comme effet que la consommation de chaleur de ce réseau se stabilisera.

Production d'électricité

La turbine à vapeur a été arrêtée du 1er avril 2018 au 4 juin 2018 pour les travaux de révision.

Ainsi, en 2018, la turbine d'une puissance de 20 MW a fonctionné pendant 7'243 heures (82.68%).

- Production d'électricité 114'064'000 kWh (797 kWh/t de déchets incinérés).
- Vente d'électricité 90'212'000 kWh.

Les panneaux photovoltaïques installés sur la nouvelle halle (CPN) ont permis de produire 120'972 kWh.

Ci-dessous, quelques chiffres clés qui illustrent les quantités puissance et énergie correspondantes :

Une puissance de 20 MW correspond à

20'000 fours à raclette ou fers à repasser de 1 kW enclenchés simultanément



Une production d'énergie électrique de 114 GWh/an correspond à :

22'800 aller-retour de train voyageurs entre Genève et St-Gall (5'000 kWh par trajet aller-retour)



23 éoliennes

La production annuelle d'un parc de 23 éoliennes du type de celle installée à Collonges (VS)



28'500 ménages

La consommation d'énergie électrique de 28'500 ménages (4'000 kWh/an, sans chauffage électrique)



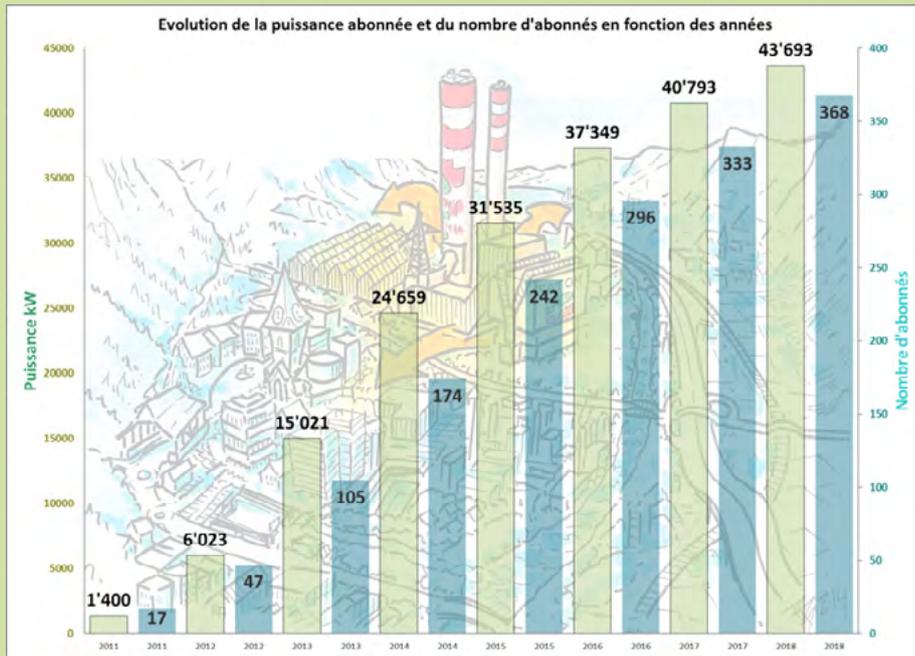
Quelques chiffres clés du thermoréseau

- ... 650'000 m² de surface habitable chauffée (SRE)
- ... 368 bâtiments / immeubles / halles industrielles raccordés
- ... 62 km de conduites enterrées
- ... 45 MW de puissance branchée
- ... 75 GWh / an injectés dans le réseau

9.3 millions de litres de mazout évités correspondant à :

105 wagons de 88'000 litres, ce qui correspond à un train d'une longueur de 1.6 km

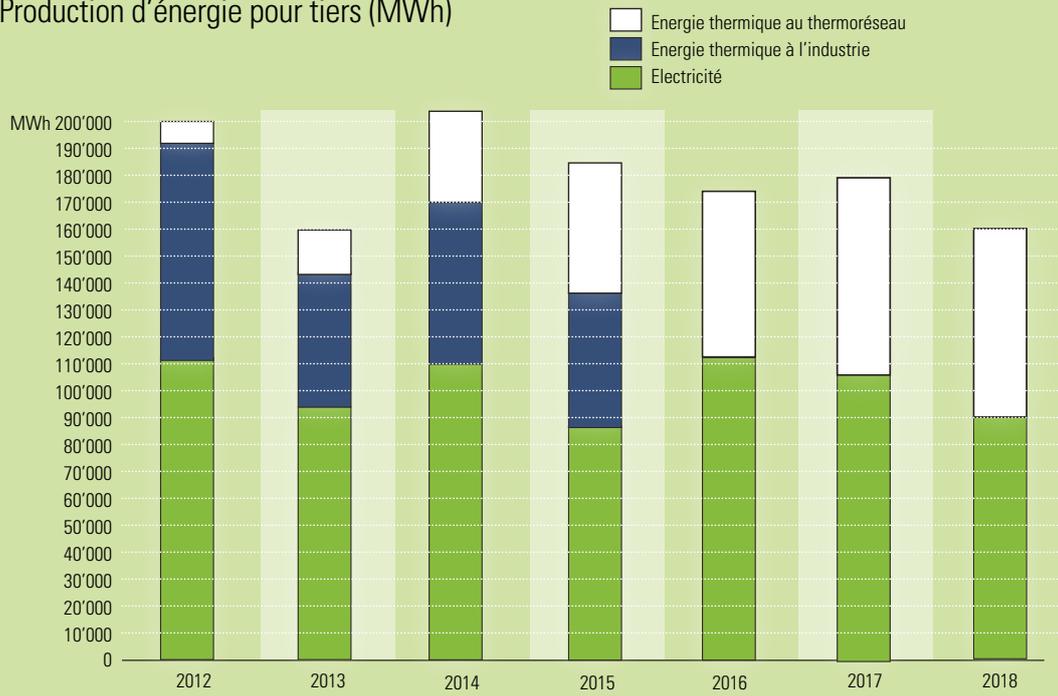




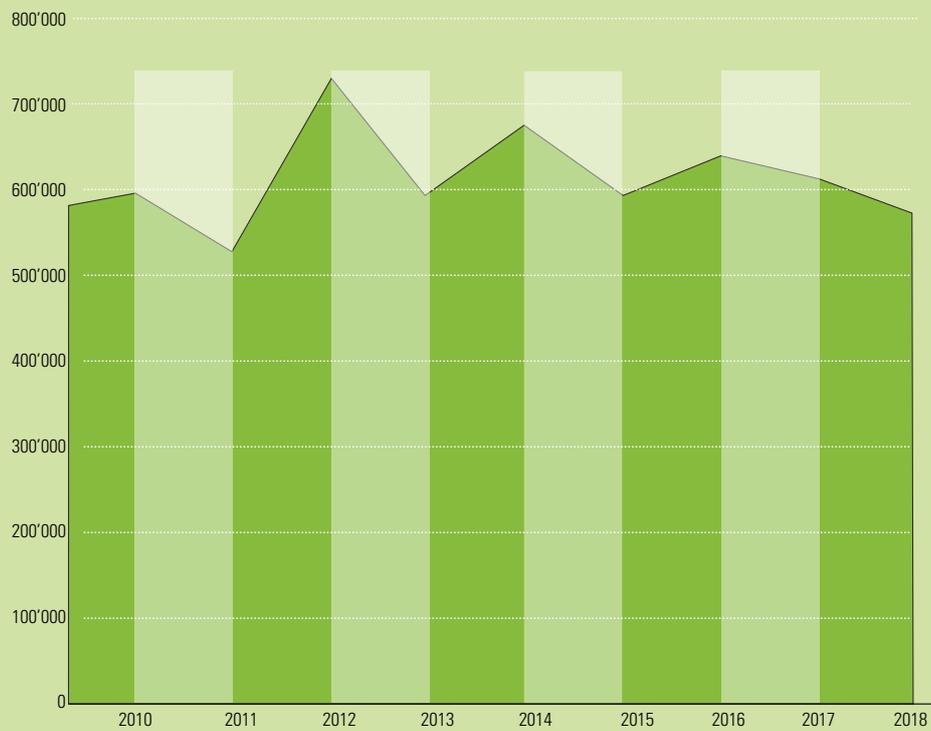
Evolution de l'énergie injectée dans le thermoréseau en MWh



Production d'énergie pour tiers (MWh)



Production de vapeur (t)



Production d'engrais et de plaquettes à Villeneuve

Les déchets verts humides ainsi que les déchets alimentaires livrés à Villeneuve produisent du biogaz dans le digesteur. Les résidus sont transformés en compost solide et liquide (jus de presse) pour l'agriculture et pour les jardins privés.

- Production de compost : 20'204 m³.
- Production de jus de presse (lisier) : 14'628 m³.

Le compost a été contrôlé à plusieurs reprises par le laboratoire Sol-Conseil de Changins/Nyon. Ce laboratoire confirme l'excellente qualité du compost et du jus de presse, avec des teneurs en éléments fertilisants intéressants, et des teneurs en métaux lourds largement inférieures aux valeurs admises.

Les tolérances légales dans le compost pour les impuretés en plastique, en papier-carton plastifié ou en métal sont très strictes, avec une norme de 1 pour mille par rapport au poids du compost sec. Etant donné que les déchets verts et alimentaires sont très humides et qu'une partie de la matière organique est transformée en biogaz, cette exigence correspond à une impureté d'un facteur de 1 pour dix mille. Ainsi, avec des machines de tri d'une efficacité de 99%, les impuretés dans la matière entrante ne peuvent être que de 1% au maximum. Malheureusement, des machines d'une telle efficacité n'existent pas, raison pour laquelle Satom SA ne peut accepter pour la production de compost que des déchets verts et alimentaires exempts d'impuretés.

Les refus de crible enrichis en corps étrangers, comme du plastique, ont ainsi été valorisés énergétiquement à l'usine de Monthey.

Les déchets de bois issus de l'entretien des espaces verts sont transformés en plaquettes. 640 m³ de plaquettes ont été vendus en 2018.

Laboratoire et bureau d'étude au service de l'agriculture et de la protection de l'environnement
SOL - CONSEIL
 www.sol-conseil.ch

Gland, le 30.11.2018

N° commande: 18-01756
 N° client: 10606
 Date de réception: 22.11.2018

SATOM SA
 Case postale 92
 1870 MONTHHEY 1

RAPPORT

N° échantillon: 18-01756-001
 Nom de l'échantillon: Digestat
 Matériel: AMENDEMENTS

CARACTERISTIQUES GENERALES

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MS	AMEND.	14.0	% de MF	faible
MO	AMEND.	57.0	% de MS	élevé
pH	AMEND.	7.7		alcalin
Satinité	AMEND.	14160.0	uSiem./cm	élevé
C/N	AMEND.	8.2		bas

ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
N tot.	AMEND.	40.1	kg/t MS
N-NH4	AMEND.	10.6	kg/t MS
P2O5	AMEND.	15.3	kg/t MS
K2O	AMEND.	25.3	kg/t MS
Ca	AMEND.	45.6	kg/t MS
Mg	AMEND.	5.9	kg/t MS

METEAUX LOURDS TOTAUX

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
Cd	AMEND.	0.3	µg/t MS
Cr	AMEND.	21.7	µg/t MS
Cu	AMEND.	59.5	µg/t MS
Ni	AMEND.	17.6	µg/t MS
Pb	AMEND.	22.2	µg/t MS
Zn	AMEND.	192.0	µg/t MS

Les résultats d'analyses correspondent aux échantillons transmis au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Les responsabilités de Sol-Conseil sont limitées aux conditions générales.

Route de Nyon 21 - 1196 GLAND - 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch Page 1/3

Laboratoire et bureau d'étude au service de l'agriculture et de la protection de l'environnement
SOL - CONSEIL
 www.sol-conseil.ch

Gland, le 30.11.2018

N° commande: 18-01756-002
 N° client: 10606
 Date de réception: 22.11.2018

SATOM SA
 Case postale 92
 1870 MONTHHEY 1

RAPPORT

N° échantillon: 18-01756-002
 Nom de l'échantillon: Compost 20mm
 Matériel: AMENDEMENTS

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES SUR ECHANTILLON FRAIS

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
Poids spécifique ^{NA}	AMEND.	388.4	kg/M ³	faible
Densité apparente ^{NA}	AMEND.	172.8	kg/MS/m ³	normal

NA: analyse non accréditée

CARACTERISTIQUES GENERALES

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MS	AMEND.	43.4	% de MF	normal
MO	AMEND.	65.7	% de MS	élevé
pH	HQOV (1:1.5)	7.9		alcalin
Satinité	HQOV (1:1.5)	2285.0	uSiem./cm	normal
C/N	AMEND.	20.3		élevé

ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
N tot.	AMEND.	19.5	kg/t MS
P2O5	AMEND.	7.3	kg/t MS
K2O	AMEND.	11.8	kg/t MS
Ca	AMEND.	61.9	kg/t MS
Mg	AMEND.	4.4	kg/t MS

ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX (Volume)

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Interprétation
MO	Conversion	113.8	kg/m ³	faible
N tot.	Conversion	3.2	kg/m ³	normal
P2O5	Conversion	1.3	kg/m ³	normal
K2O	Conversion	2.0	kg/m ³	normal
Ca	Conversion	10.7	kg/m ³	faible
Mg	Conversion	0.8	kg/m ³	faible

METEAUX LOURDS TOTAUX

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité
Cd	AMEND.	< 0.1	µg/t MS
Cr	AMEND.	13.9	µg/t MS
Cu	AMEND.	26.1	µg/t MS
Ni	AMEND.	7.7	µg/t MS
Pb	AMEND.	9.2	µg/t MS
Zn	AMEND.	63.2	µg/t MS

*<: résultat inférieur à la limite de quantification (LQ)

Les résultats d'analyses correspondent aux échantillons transmis au laboratoire. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que dans sa forme intégrale. Les responsabilités de Sol-Conseil sont limitées aux conditions générales.

Route de Nyon 21 - 1196 GLAND - 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch Page 2/3

Production d'énergie à Villeneuve

Méthanisation

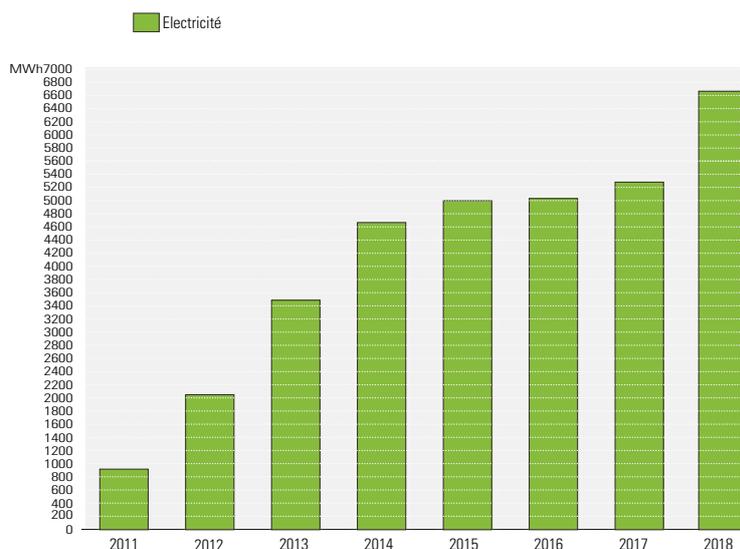
Depuis décembre 2017, Satom SA dispose sur son site de Villeneuve d'un troisième groupe chaleur-force de 1'200 kWél en complément des deux groupes chaleur-force, respectivement de 310 kWél et de 634 kWél, pour transformer l'énergie du biogaz produit dans le digesteur en électricité et en chaleur. Ceci permet d'optimiser les rendements en énergie.

L'électricité renouvelable produite est actuellement reprise à prix coûtant (RPC) par la société Pronovo AG. Afin de se conformer aux nouvelles exigences fédérales, la valorisation de cette énergie électrique va devoir entrer dans le système de commercialisation directe d'ici à fin 2019. Le passage dans ce nouveau système est obligatoire. Il a été décidé par Swissgrid pour obliger les producteurs d'énergie renouvelable à annoncer leurs prévisions de production et les inciter à s'y tenir afin de réduire les coûts d'énergie d'ajustement électrique (Powerbalancing).

La chaleur excédentaire non utilisée pour le fonctionnement du digesteur, le chauffage des bâtiments et le lavage des conteneurs GastroVert est injectée durant toute l'année dans le thermoréseau que Groupe E Celsius SA a construit sur les communes de Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve et dont la centrale se situe sur le site de Satom SA.

Le site de Villeneuve dispose encore d'une réserve de capacités. Si davantage de communes confiaient leurs déchets verts à Villeneuve et introduisaient la collecte GastroVert auprès des cuisines professionnelles et surtout des privés, cette usine pourrait produire plus d'énergie et baisser ainsi ses tarifs de traitement pour toutes les communes actionnaires. Etant donné qu'une péruquation des transports pour le site de Villeneuve est en place, le traitement des déchets méthanisables coûte le même prix à toutes les communes, quel que soit leur éloignement du site de Villeneuve.

Production d'électricité à Villeneuve pour des tiers



Déchets et résidus confiés à d'autres entreprises de traitement

Déchets et boues

L'arrêt de la ligne 3 pour révision et les travaux d'assainissement de la fosse ont obligé Satom SA à confier 592 tonnes de boues de STEP à d'autres usines pour traitement.

Résidus après valorisation matière et énergie

Cendres volantes

Satom SA a confié la stabilisation des cendres volantes lavées neutres à Cridec. Les cendres lavées sont stabilisées avec les scories fines de Satom SA avant d'être déposées à l'ISDS Oulens SA, à Eclépens.

Cendres lavées livrées et déposées à l'ISDS à Oulens

Avant stabilisation	3'039 t
---------------------	---------

Scories

En 2018, les scories sortant des fours, y compris les scories fines, ont atteint 26'674 tonnes, soit le 18.63% de la quantité totale de déchets incinérés.

Scories livrées à Hinwil avant récupération des métaux	23'219 t
Scories livrées dans d'autres décharges	1'876 t
Scories fines livrées à Oulens et à Teuftal pour stabilisation des cendres volantes	1'579 t
- Métaux récupérés	-3'231 t
Total de scories aboutissant en décharge	23'443 t

Après la récupération des métaux, 23'443 tonnes de scories, soit 16.37% de la quantité totale de déchets incinérés, ont été mises en décharge.

Réalisations et transformations en 2018

Site de Monthey

Révision des 100'000 heures de la turbine à vapeur

Satom SA dispose d'une turbine à vapeur d'une puissance nominale de 20 MW fournie par Alstom en 2001 et mise en service en 2003. Depuis, elle comptabilise 115'000 heures de fonctionnement et la précédente grande révision avait été effectuée en 2010. Les travaux de révision ont débuté en avril 2018 et la remise en service de la turbine a eu lieu la première semaine de juin. Sa disponibilité est depuis à nouveau de 100%.

Le rotor (cf. photo) a été démonté puis révisé dans les ateliers de Siemens à Nuremberg. Les travaux de maintenance de la génératrice se sont déroulés sur le site de Monthey. Le réducteur a été rectifié en France par son fabricant.

Certains composants des armoires de commandes de la turbine et du générateur fonctionnaient encore mais étaient devenus obsolètes. Les armoires de commandes ainsi que le système de contrôle ont donc été remplacés lors de cette révision.

Site de Villeneuve

La machine à vider et à laver les conteneurs GastroVert

Le développement réjouissant de la collecte GastroVert Private a comme conséquence que le nombre de conteneurs de grandeurs différentes à stocker va fortement augmenter. L'installation actuelle dans son ensemble devient trop limitée.

Pour être plus efficace, une nouvelle machine à laver les bacs a été installée à fin 2017. La halle de réception a été agrandie en 2018 avec un nouveau système de déverseur des conteneurs, ayant une capacité maximale de 100 bacs par heure.

Thermoréseau

Extension du thermoréseau dans la vieille ville de Monthey

L'année 2018 a été marquée par le début de la réalisation de la 2^e ligne d'alimentation du thermoréseau qui souligne la volonté de Satom SA de renforcer la sécurité d'approvisionnement et d'adapter le tracé existant qui est en interférence avec la nouvelle ligne de l'AOMC.

De plus, l'extension du réseau dans la vieille ville de Monthey a débuté afin de répondre aux sollicitations de branchements privatifs et de raccorder les bâtiments publics de la commune de Monthey.

Dans un souci de répondre aux obligations de conformité imposées par les ordonnances en vigueur, METAS (www.metas.ch), les 50 premiers compteurs d'énergie thermique ont été calibrés afin de s'assurer du maintien de la stabilité de la mesure énergétique.



Etudes et projets

Site de Monthey

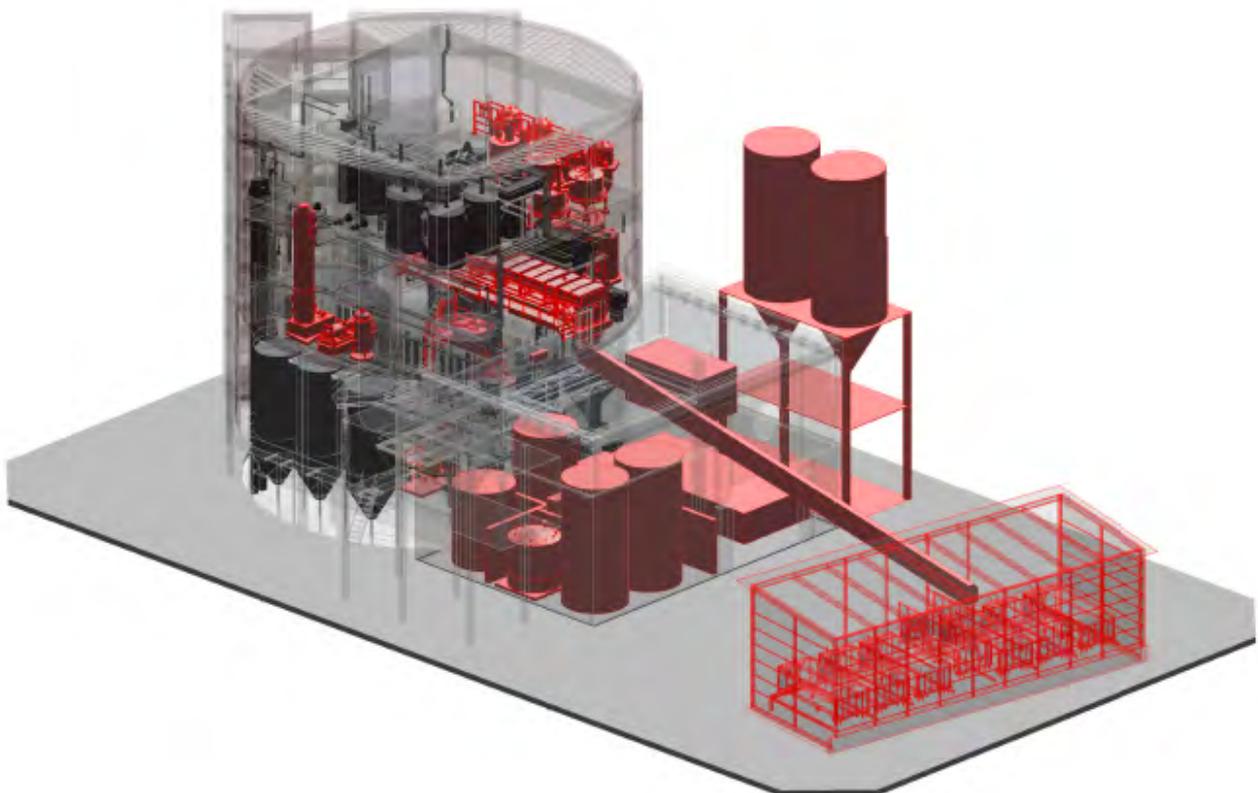
LAVACID : Lavage acide des cendres et nouvelle station de traitement des eaux usées

La nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) impose la récupération du zinc dans les installations où sont incinérés des déchets urbains. Pour ce faire, la technologie consiste à laver les cendres volantes dans une solution acide. Il en résulte des boues d'hydroxyde contenant le zinc. L'objectif est que ces boues soient, dans le futur, traitées dans une installation centralisée en Suisse (projet SwissZinc en cours d'étude).

L'installation, d'un budget d'environ 20 millions de francs, serait dimensionnée pour traiter les cendres volantes de l'usine de Monthey ainsi que celles de l'UTO (Usine de traitement des ordures du Valais central) et d'une partie de celles de l'usine d'incinération des Cheneviers à Genève.

Le dossier de demande d'autorisation de construire a été déposé auprès de la Commission Cantonale des Constructions. En 2019, Satom SA va poursuivre et finaliser les études d'ingénierie de détail ainsi que l'élaboration du business plan de ce projet.

La décision d'investissement ne sera prise qu'une fois tous les éléments clarifiés, notamment en fonction de la date de mise en service de l'usine de traitement centralisée suisse projetée sur le site de la KEBAG à Zuchwil (SwissZinc).



Assainissement de la décharge à scories du Châtelet à Port-Valais

La décharge bioactive contrôlée du Châtelet a été aménagée en 1997 pour y stocker les mâchefers produits par l'usine d'incinération Satom SA de Monthey. L'exploitation de cette décharge a cessé en 2007 en raison d'un problème d'étanchéité. Les travaux d'assainissement nécessaires pour la remettre en activité ont été retardés par les incertitudes liées à la réalisation d'une route de contournement de Port-Valais. Durant toute cette période, le site était sous surveillance et le traitement des eaux a été en tout temps garanti. Les travaux d'assainissement devraient commencer en 2020-2021. Une fois la

décharge assainie, elle devrait pouvoir stocker encore environ 300'000 m³ de scories qui seront préalablement démétaillisées.

La première étape consiste à mettre en place les mesures destinées à conserver le site de reproduction de batraciens d'importance nationale du Châtelet se trouvant sur le terrain de cette décharge. Les nouveaux biotopes étant réalisés, la phase de translocation des batraciens a pu débuter au printemps 2018. Cette étape durera trois ans. Ce mandat a été confié à Drosera écologie appliquée SA.

Au terme de ce processus, les travaux d'assainissement pourront commencer et la décharge pourra à nouveau accueillir des scories démétaillisées. Une fois la décharge remplie, l'exploitation cessera, le terrain sera reboisé et le biotope définitif aménagé. La plupart des biotopes créés pour la translocation resteront en place. Le but est en effet de maintenir, voire accroître la population des batraciens, en particulier du sonneur à ventre jaune.

La première campagne de translocation de batraciens vers les nouveaux aménagements s'est déroulée entre le 28 juin et le 13 août 2018 avec succès. Les nouveaux aménagements sont déjà adoptés par les sonneurs puisque la reproduction a déjà eu lieu avec l'observation d'un amplexus et d'une dizaine de têtards. De plus, un juvénile a gagné les nouveaux plans d'eau par lui-même, ce qui témoigne de la bonne attractivité des lieux. Il est à noter qu'un seul individu a regagné son site de capture après avoir tout de même séjourné plusieurs semaines dans les nouveaux biotopes.



Figure 1 : Situation des biotopes actuels et des nouveaux aménagements au site IBN du Châtelet. Les nouveaux plans d'eau (N1-N7) sont répartis sur 4 différents sites (I-IV).



Amplexus de sonneurs à ventre jaune au Châtelet



Têtard de sonneurs à ventre jaune



Larve de triton alpestre en fin de métamorphose

Ecotube – Conduite vapeur vers le site chimique de Monthey

Le projet Ecotube comprend la construction et l'exploitation d'une conduite longue de 3.05 km dans le but de livrer de la vapeur sur le site chimique de CIMO Compagnie industrielle de Monthey. Produite avec un facteur d'émission nul par l'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD) Satom, cette vapeur vient substituer une partie de la production de chaleur produite à partir de gaz naturel chez CIMO. Il en résulte donc une valorisation de la production de vapeur chez Satom et des réductions d'émissions conséquentes chez CIMO.

Le projet entre Satom SA et CIMO a une longue histoire. A plusieurs reprises (en 1994-1998, ainsi qu'en 2008), des efforts ont été fournis pour discuter et étudier en détail la mise en œuvre de cette liaison vapeur. Pour des raisons de coûts, le projet a toutefois dû être abandonné à chaque reprise. Aujourd'hui, grâce à un soutien à travers le mécanisme de compensation CO₂, le projet Ecotube a une réelle possibilité de voir le jour.

Ce projet prévoit l'utilisation d'excédent de chaleur produit par l'UVTD Satom

afin de substituer une grande part de la vapeur fossile produite par CIMO pour couvrir jusqu'à 50% des besoins du site chimique. L'exploitation des incinérateurs de déchets liquides et de boues chez CIMO resterait inchangée et continuerait à fournir environ 25% du besoin de vapeur. L'objectif du projet est donc double:

1. valoriser de manière optimale la chaleur chez Satom SA, en particulier en période estivale;
2. réduire les émissions CO₂ de l'utilisation du gaz naturel chez CIMO.

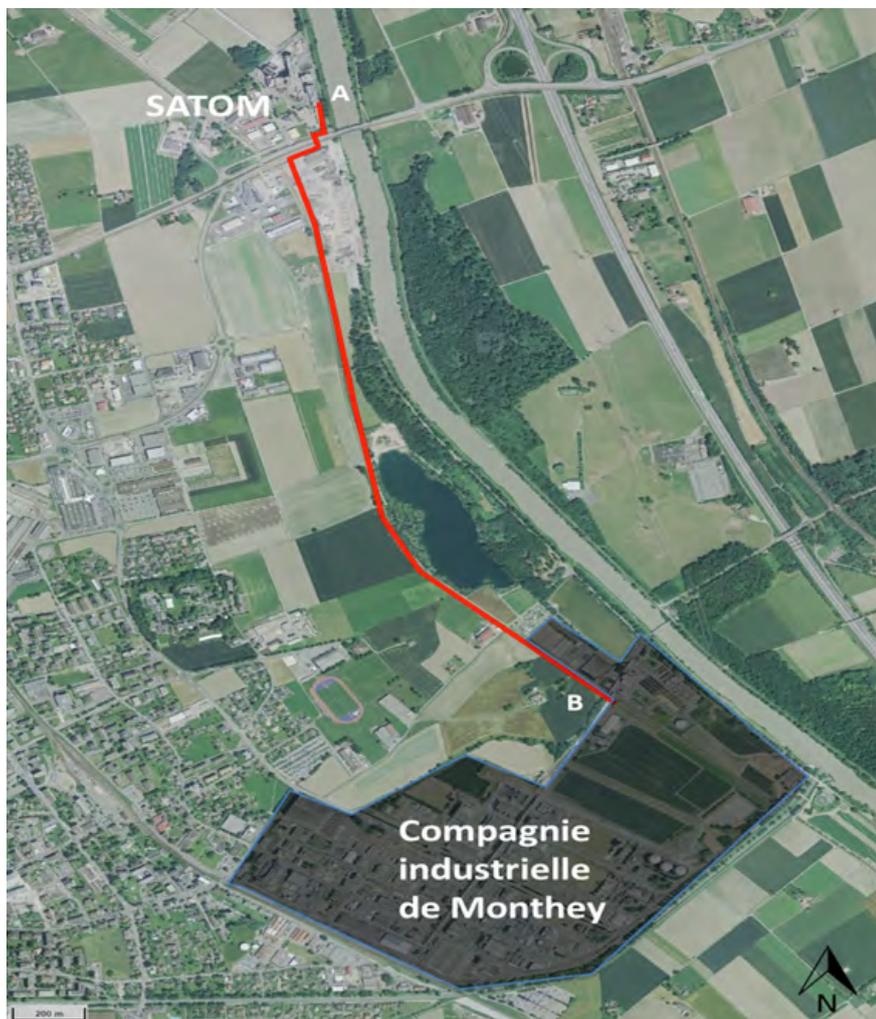
La construction d'une conduite reliant Satom SA à CIMO permettrait la livraison de 200'000 à 400'000 tonnes de vapeur par année à ce dernier.

Pour ce projet, aucune production supplémentaire de vapeur ne sera nécessaire chez Satom SA afin d'assurer la quantité de vapeur indiquée (à volume de déchets constant). En conséquence, une réduction nette des émissions de CO₂ de 0.149 tCO₂ par tonnes vapeur est attendue chez CIMO. Cela correspond à 52'000 tCO₂ annuellement pour 350'000 tonnes de vapeur livrées.

La vapeur serait livrée à CIMO principalement dans le réseau 6 bar, à une capacité maximale de 80 t/h. Il est prévu que le réglage de la pression du réseau de CIMO puisse être effectué par Satom SA, ceci afin de maximiser la quantité de vapeur livrée. Un projet de turbine à contre pression est à l'étude pour permettre la flexibilité du réglage du réseau et optimiser le rendement énergétique côté Satom SA.

Le projet de conduite de vapeur s'insère en plaine du Rhône, dans un environnement à la fois urbain, industriel (dans les parties inférieures et supérieures du tracé), agricole et naturel au niveau zone de détente et de loisirs des Mangettes. Un projet de renaturation du canal des Mangettes est prévu dans le cadre de ce projet afin d'améliorer la biodiversité du lieu.

L'étude de cet ambitieux projet va se poursuivre en 2019. La décision d'investissement se prendra conjointement entre Satom SA et CIMO d'ici à fin 2019, après définition des modalités liées à la mise en œuvre du projet et des conditions de fournitures. Les travaux pourraient démarrer au plus vite en 2020 et s'échelonner sur une durée de 18 à 24 mois.



Etude d'une nouvelle turbine à vapeur à contrepression

En cas de réalisation du projet Ecotube, l'énergie contenue dans la vapeur de Satom SA doit être valorisée de manière optimale. La turbine actuelle – turbine à vapeur à condensation – n'est pas prévue pour un soutirage vapeur 6/12 bar permettant la fourniture en vapeur du site chimique.

La nouvelle turbine aurait pour objectif de valoriser l'énergie contenue dans la vapeur entre 49 et 6/12 bar. L'étude consiste à calculer et dimensionner de manière optimale et flexible cette nouvelle turbine pour maximiser la production d'énergie électrique tout en maximisant la livraison vapeur vers le site chimique.

L'étude doit être finalisée courant 2019 et la décision d'investissement sera couplée à celle liée au projet Ecotube.

Site de Villeneuve

Nouvelle installation de stockage des conteneurs GastroVert

En prévision de la forte augmentation de la quantité de déchets liée aux collectes GastroVert Private et Pro, l'agrandissement de la place de stockage des bacs prêts à l'emploi est indispensable.

Ainsi, un système automatisé placé à la sortie de la machine à laver les bacs va être installé. D'une capacité de 100 bacs à l'heure, il va permettre, en fonction de la grandeur des bacs

(120 l, 140 l ou 180 l), de les stocker au sol ou en hauteur sur un second étage d'une capacité de 120 à 130 bacs de 180 litres. Un monte-charge va permettre ensuite de redescendre, à la demande du transporteur, le nombre de bacs de la capacité souhaitée. L'implantation de cette installation est représentée ci-dessous.

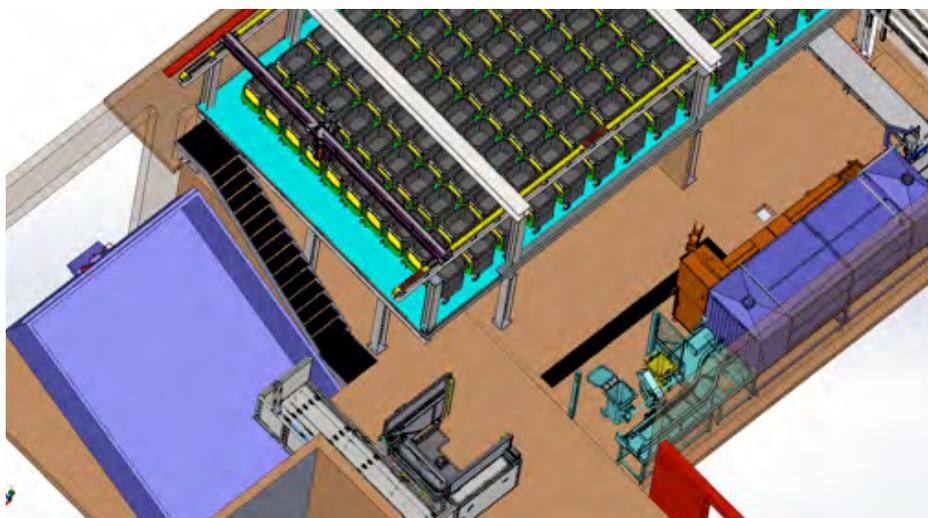
Ces travaux ont été commandés en 2018 et ils se dérouleront durant le premier semestre 2019.

Agrandissement de la place de déchargement des déchets verts

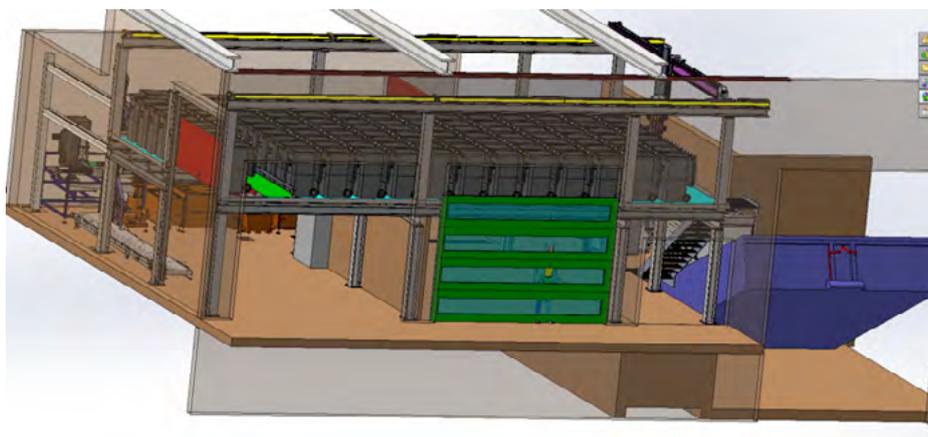
Satom SA souhaite optimiser l'accès au site et faciliter les manœuvres pour les grands camions. La place de déchargement actuelle n'est plus adaptée car le déchargement d'un semi bloque l'accès au site pendant plus de 30 minutes.

De plus, le site de Villeneuve ne dispose que de peu de surface de stockage pour la gestion des pics saisonniers des apports en déchets verts.

Cet agrandissement a pour but d'améliorer la fluidité du trafic et d'augmenter la place de stockage.



Vue de dessus de l'implantation des nouvelles installations



Vue frontale de l'implantation des nouvelles installations

Principales caractéristiques d'exploitation

INCINÉRATION SATOM SA MONTHEY	2017	% par rapport au total livré	2018	% par rapport au total livré
Apports des communes actionnaires (t)				
- ordures ménagères (sacs taxés ou au poids, et celles non taxées pour une commune valaisanne)	55'287		43'466	
- déchets de voirie, encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	15'967		18'039	
- bois usagés	4'953		5'178	
- bois verts et déchets verts souillés	750		761	
- boues de STEP	15'377		15'441	
Total	92'334	54,29%	82'885	50,13%
Apports des industries et privés (t) (yc refus Villeneuve)				
- déchets incinérables ordinaires	30'178		45'635	
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	28'784		14'336	
- bois usagés	10'030		11'812	
- bois verts et déchets verts souillés	3'479		3'192	
- boues de STEP	146		231	
Total	72'617	42,69%	75'206	45,48%
Apports des communes non actionnaires (t)				
- déchets incinérables ordinaires	2'027		2'872	
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	0		0	
- bois usagés	0		0	
- bois verts et déchets verts souillés	0		0	
- boues de STEP	0		203	
Total	2'027	1,19%	3'075	1,86%
Importation (t)				
- déchets incinérables ordinaires	2'156		3'933	
- encombrants, confidentiels et déchets spéciaux	683		245	
- bois usagés	268		0	
- bois verts et souillés	0		0	
- boues de STEP	0		0	
Total	3'107	1,83%	4'178	2,53%
Quantité totale des apports (t) y compris boues de STEP et déchets ligneux livrés depuis Villeneuve	170'085	100,00%	165'344	100,00%
- tonnage incinéré à l'extérieur :				
déchets	0		0	
boues	- 1'179		- 592	
- variation de				
fosse (déchets)	2'000		-5'500	
silo (boues)	20		260	
- déchets verts traités à Villeneuve	- 673		- 505	
- ferraille brute	- 249		- 289	
Total des apports traités à Monthey	170'004		158'718	
- Boues traitées à Monthey (t)	- 14'364		- 15'543	
Total des déchets incinérés à Monthey (sans boues de STEP) (t)	155'640		143'175	
Dont:				
bois usagés	15'251		16'990	
bois verts et déchets verts souillés (t)	4'229		3'953	

	2017	2018
Mâchefers (t)	27'385	26'674
Dont scories fines utilisées en remplacement du ciment pour stabilisation des cendres volantes (t) (ISDS Oulens SA et Deponie Teuftal AG)	*1'669	*1'579
% des apports traités à Monthey	17.59	18.63
Cendres lavées (t)	3'505	3'039
Métaux ferreux (t)*	3'189	2'982
Métaux non ferromagnétiques (t) et aluminium (t)*	1'391	1'288
Production de vapeur vive (t)	609'610	572'473
Tonnes de vapeur par t d'incinérables traités (sans boues)	3.92	3.99
PCI des incinérables MWh/t	3.03	3.27
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey (kWh) sans chauffage au mazout	73'346'000	70'469'000
kWh par t de déchets incinérés (sans boues)	471.25	492.18
Énergie injectée dans le Thermoréseau depuis l'usine de Monthey avec chauffage au mazout (litre de mazout/kWh) lors des tests de la chaufferie de secours	73'650'000	71'934'000
Vapeur vive destinée à la production d'électricité (t)	609'610	572'473
Production d'énergie électrique (kWh)	132'227'000	114'064'000
kWh par t d'incinérables traités (sans boues)	849.56	796.67
Vente d'énergie électrique (kWh)	107'423'000	90'212'000
kWh par t d'incinérables traités (sans boues)	690.20	630.08
Efficacité énergétique brute selon R1 (BREF) (2.6 kWh_{th} = 1 kWh_{el}) avec consommation interne pour le traitement des fumées	0.89	** 0.83
Efficacité énergétique nette ENE valorisée auprès des tiers	0.72	** 0.65
Production d'électricité photovoltaïque (depuis mai 2016) (600 m ² sur le toit de la Couverture Place Nord) (kWh)	122'238	120'972

MÉTHANISATION, PRODUCTION DE PLAQUETTES ET COMPOSTAGE

	2017	2018
Total des apports de déchets verts et méthanisables (t)	*30'764	*32'066
Dont livrés à Villeneuve (*y c. déchets livrés depuis usine de Monthey) à Monthey	*29'342	*30'614
	1'422	1'451
Total des levées de conteneurs «GastroVert®» (Levées)	39'574	55'505
Tonnage total alimenté dans le digesteur (t)	26'533	28'471
Refus de crible et déchets ligneux livrés à Monthey avec valorisation énergétique	2'808	2'503
Compost mûré pour l'agriculture (m ³)	19'863	19'331
Jus de presse pour l'agriculture (m ³)	12'354	14'628
Compost mûré pour paysagistes, communes et privés (m ³)		
< 20 mm	262	271
< 10 mm (y compris sacs de 50 litres)	560	602
Plaquettes produites et vendues (m ³)	365	640
Biogaz produit (m ³)	4'137'859	4'848'343
Equivalent en GWh de gaz	11.8	17
Électricité renouvelable produite avec le biogaz du digesteur (kWh) et injectée dans le réseau	5'269'863	6'737'478
Biogaz produit par tonne alimentée dans le digesteur (Nm ³ /to)	156	170
Chaleur excédentaire de la cogénération du biogaz pour les besoins du chauffage interne et de Groupe E (kWh)	4'416'469	5'526'252

* Récupérés des scories et avant incinération.

** La baisse de l'efficacité énergétique est liée à l'arrêt de la turbine à vapeur durant plus de 9 semaines pour des travaux de révision (voir page 39)

Aspects financiers



Bilan au 31 décembre 2018

Actif		31 décembre 2017 [CHF]	31 décembre 2018 [CHF]	Annexe n°
ACTIFS CIRCULANTS	CHF	11 052 648,99	16 525 989,05	
Caisses		22 116,93	20 131,29	
Comptes bancaires		1 106 711,77	6 986 661,83	
Trésorerie		1 128 828,70	7 006 793,12	
Débiteurs actionnaires		2 023 060,75	1 866 631,95	
Débiteurs autre clientèle		4 578 476,82	4 359 647,23	
Ducroire		-240 000,00	-218 000,00	3.1
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de service		6 361 537,57	6 008 279,18	
Autres créances		17 030,55	10 720,55	
Stocks et travaux en cours		0,00	105 476,60	
Actifs de régularisation		3 545 252,17	3 394 719,60	
ACTIFS IMMOBILISÉS	CHF	98 700 978,12	99 398 202,73	
Immobilisations financières		50 898,10	37 792,01	5
Titres		10 000,00	10 000,00	6
Installations en exploitation site de Monthey		15 949 714,03	24 683 334,50	
Installations en construction site de Monthey		10 101 713,80	464 934,91	
Site de Villeneuve		16 866 825,80	17 141 669,50	
Thermoréseau		55 171 722,39	56 478 586,95	7
Liaison vapeur SATOM-CIMO		427 298,25	491 197,69	
Déchèterie régionale		103 729,75	69 153,17	
Immobilisations corporelles		98 621 004,02	99 328 876,72	3.2
Immobilisations incorporelles		19 076,00	21 534,00	
TOTAUX		109 753 627,11	115 924 191,78	
Passif		31 décembre 2017 [CHF]	31 décembre 2018 [CHF]	Annexe n°
FONDS ÉTRANGERS À COURT TERME	CHF	26 399 470,75	5 775 419,04	
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service		6 547 367,06	4 141 906,46	
Compte courant bancaire		1 048 635,55	0,00	
Emprunt bancaire		10 000 000,00	0,00	11
Dettes financières à court terme portant intérêt		11 048 635,55	0,00	
Autres dettes à court terme		491 858,37	647 987,91	9
Passifs de régularisation		337 696,29	411 611,19	
Provisions à court terme		7 973 913,48	573 913,48	3.3+10
FONDS ÉTRANGERS À LONG TERME	CHF	25 712 080,00	51 428 915,00	
Dettes financières à long terme portant intérêt		10 000 000,00	25 000 000,00	11
Autres dettes à long terme		87 080,00	103 915,00	
Provisions à long terme		15 625 000,00	26 325 000,00	3.3+12
FONDS PROPRES	CHF	57 642 076,36	58 719 857,74	
Capital-actions (10'000 actions à Fr. 100.--)		1 000 000,00	1 000 000,00	13
Actions propres		-6 000,00	-6 000,00	14
		994 000,00	994 000,00	
Fonds de renouvellement et d'investissement		56 549 000,00	57 549 000,00	3.4
Réserve pour actions propres issue du bénéfice		6 000,00	6 000,00	
Bénéfice au bilan		93 076,36	170 857,74	
Réserves facultatives issues du bénéfice		56 648 076,36	57 725 857,74	15
TOTAUX		109 753 627,11	115 924 191,78	

Comptes de résultat 2018

	Bouclément 2017 [CHF]	Budget 2018 [CHF]	Bouclément 2018 [CHF]
Produits issus des incinérables	30 109 896,37	26 066 000,00	29 792 848,03
Ventes énergie Monthey	10 695 701,20	9 195 000,00	10 244 308,01
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 541 211,50	15 110 000,00	17 625 114,23
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 736 453,45	1 730 000,00	1 788 885,30
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	759,50	1 000,00	448,70
Autres revenus	135 770,72	30 000,00	134 091,79
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	4 685 036,99	5 190 000,00	5 540 217,84
Ventes énergie Villeneuve	1 261 872,44	1 300 000,00	1 706 021,70
Taxes de traitement méthanisables et déchets verts	3 220 494,03	3 737 000,00	3 655 291,63
Ventes de produits site de Villeneuve	163 842,79	152 000,00	163 072,50
Autres revenus	38 827,73	1 000,00	15 832,01
Thermoréseau	7 811 147,83	7 750 000,00	7 730 558,45
Ventes d'énergie thermique	5 497 957,83	5 400 000,00	5 314 489,03
Taxes de puissance	1 563 190,00	1 600 000,00	1 658 263,43
Certificats CO2	750 000,00	750 000,00	750 000,00
Autres revenus	0,00	0,00	7 805,99
Conseils et valorisation	61 905,80	65 000,00	47 193,89
Prestations de conseils et gestion des déchèteries externes	61 905,80	65 000,00	47 193,89
Déchèterie régionale sur site de Monthey	288 029,23	278 000,00	168 938,09
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	255 777,18	258 000,00	135 644,16
Vente de valorisables	32 252,05	20 000,00	33 293,93
TOTAL DES PRODUITS	42 956 016,22	39 349 000,00	43 279 756,30
Charges d'exploitation	26 375 314,34	27 450 000,00	25 087 084,87
Frais de personnel	10 494 060,31	10 904 000,00	10 758 001,70
Entretien des installations	5 670 270,42	5 785 000,00	4 364 882,03
Consommables et véhicules d'exploitation	581 218,11	372 000,00	531 808,23
Charges d'énergie	2 678 782,99	3 455 000,00	2 726 824,47
Frais de transport et d'élimination	1 268 828,96	1 410 000,00	1 632 472,14
Epuration des gaz et évacuation des cendres	1 519 670,36	1 531 000,00	1 359 338,27
Evacuation des scories	2 561 490,04	1 980 000,00	2 355 504,45
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	176 643,20	300 000,00	80 931,42
Sécurité et contrôle des installations	58 603,27	75 000,00	56 760,62
Recherche et développement	312 039,88	150 000,00	130 800,90
Autres frais	47 481,28	40 000,00	40 064,84
Intérêts charges calculés en interne	1 006 225,52	1 448 000,00	1 049 695,80
Charges d'assurances et d'administration	1 395 993,24	1 953 000,00	1 453 980,30
Charges d'immeuble	692 949,79	860 000,00	713 214,99
Amortissements sur les immobilisations	13 752 263,10	18 054 000,00	12 949 208,19
TOTAL DES CHARGES	42 216 520,47	48 317 000,00	40 203 488,35
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	739 495,75	-8 968 000,00	3 076 267,95

Résultat financier	788 561,65	1 258 000,00	842 695,05
Intérêts produits calculés en interne	1 006 225,52	1 448 000,00	1 049 695,80
Produits financiers	6 843,73	13 000,00	42 052,03
Charges financières	-224 507,60	-203 000,00	-249 052,78
Résultat exceptionnel ou hors période	302 906,21	0,00	540 869,49
RÉSULTAT ORDINAIRE	1 830 963,61	-7 710 000,00	4 459 832,49
Évolution des provisions à court et long terme	2 734 086,52	7 100 000,00	-3 300 000,00
Utilisation de provisions selon annexes 10 et 12	3 234 086,52	7 400 000,00	1 000 000,00
Attribution aux provisions selon annexes 10 et 12	-500 000,00	-300 000,00	-4 300 000,00
Activation du résultat du Thermoréseau	-946 848,98	310 000,00	-82 051,11
RÉSULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES	3 618 201,15	-300 000,00	1 077 781,38
Attribution au fonds de renouvellement	-3 572 000,00	0,00	-1 000 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	46 201,15	-300 000,00	77 781,38

Le compte de résultat comme présenté ci-contre comprend les écritures internes de transfert inter-secteurs et les intérêts charges et produits issus du financement des centres de profits.

Incinération

	Bouclément 2017 [CHF]	Budget 2018 [CHF]	Bouclément 2018 [CHF]
Produits issus des incinérables	30 109 896,37	26 066 000,00	29 792 848,03
Ventes énergie Monthey	10 695 701,20	9 195 000,00	10 244 308,01 a)
Taxes de traitement des déchets incinérables	17 541 211,50	15 110 000,00	17 625 114,23
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 736 453,45	1 730 000,00	1 788 885,30
Taxe de rattrapage nouvelles communes actionnaires	759,50	1 000,00	448,70
Vente métaux	23 636,08	20 000,00	9 424,00
Autres revenus	112 134,64	10 000,00	124 667,79
Conseils et valorisation	61 905,80	65 000,00	47 193,89
Prestations de conseils	25 724,67	25 000,00	18 221,29
Gestion des déchèteries externes (résultat net)	36 181,13	40 000,00	28 972,60
TOTAL DES PRODUITS	30 171 802,17	26 131 000,00	29 840 041,92
Charges d'exploitation Monthey	19 599 615,96	19 717 000,00	17 302 883,60
Frais de personnel	8 902 106,68	9 349 000,00	9 018 833,53 b)
Entretien des installations	5 050 147,59	4 785 000,00	3 373 274,61 c)
Consommables et véhicules d'exploitation	569 630,57	352 000,00	523 156,98 d)
Charges d'énergie	288 824,65	1 025 000,00	326 211,46 e)
Frais de transport et d'élimination	160 459,72	170 000,00	78 071,36
Epuration des gaz et évacuation des cendres	1 519 670,36	1 531 000,00	1 359 338,27
Evacuation des scories	2 561 490,04	1 980 000,00	2 355 504,45
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	176 643,20	300 000,00	80 931,42 f)
Sécurité et contrôle des installations	58 603,27	75 000,00	56 760,62
Recherche et développement	312 039,88	150 000,00	130 800,90
Charges d'assurances et d'administration	1 273 898,36	1 778 000,00	1 274 772,19
Charges d'immeuble	593 608,00	710 000,00	584 548,79
Amortissements sur les immobilisations	9 207 334,14	13 025 000,00	7 173 301,66 g)
TOTAL DES CHARGES	30 674 456,46	35 230 000,00	26 335 506,24
RESULTAT D'EXPLOITATION	-502 654,29	-9 099 000,00	3 504 535,68

Résultat financier	788 561,65	1 258 000,00	842 695,05
Intérêts produits calculés en interne	1 006 225,52	1 448 000,00	1 049 695,80
Produits financiers	6 843,73	13 000,00	42 052,03
Charges financières	-224 507,60	-203 000,00	-249 052,78
Résultat exceptionnel ou hors période	52 606,21	0,00	86 469,49
RESULTAT ORDINAIRE	338 513,57	-7 841 000,00	4 433 700,22
Soutien à la filière GastroVert	0,00	0,00	-402 820,00
Evolution des provisions à court et long terme	3 234 086,52	7 400 000,00	-3 000 000,00
Utilisation de provisions selon annexes 10 et 12	3 234 086,52	7 400 000,00	1 000 000,00 g)
Attribution aux provisions selon annexes 10 et 12	0,00	0,00	-4 000 000,00 h)
RESULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES	3 572 600,09	-441 000,00	1 030 880,22
Attribution au fonds de renouvellement	-3 572 000,00	0,00	-1 000 000,00 i)
RESULTAT DE L'ACTIVITE	600,09	-441 000,00	30 880,22

- a) Les ventes d'énergie restent stables comparées à l'année 2017 et sont supérieures aux prévisions. La baisse de la production due à l'arrêt de la turbine a été compensée par l'augmentation des tarifs de l'électricité
- b) Les coûts de personnel correspondent aux prévisions
- c) L'entretien des installations est inférieur au budget 2018. Les frais de la grande révision de la turbine ont été activés et la provision de 1 million créée à cet effet est utilisée pour compenser l'amortissement initial comptabilisé.
- d) Les déchets mis en balles durant les travaux d'assainissement de la fosse continuent à être traités tous les jours et des frais de manutention y relatifs ont impactés le compte des véhicules d'exploitation
- e) La prévision d'achat d'électricité prévue pour compenser le manque de production durant les mois d'avril et mai n'est largement pas atteinte.
- f) Très peu de déchets ont dû être traités à l'extérieur durant cette période difficile de gestion des apports
- g) Les amortissements appliqués prennent en compte l'amortissement initial de la turbine. Le projet LAVACID qui aurait dû être amorti par la provision de 6,4 mios créée à cet effet est reporté en 2020. Cette dernière est donc reclassée dans les provisions à long terme.
- h) Des nouvelles provisions sont créées pour les projets futurs d'investissements et pour l'assainissement ou le changement de la caisse de pension.
- i) Le Conseil d'administration propose l'attribution d'un montant de 1 mio au fonds de renouvellement conformément à l'art. 32a de la Loi sur la Protection de l'Environnement.

Déchets verts

	Bouclé 2017 [CHF]	Budget 2018 [CHF]	Bouclé 2018 [CHF]
Produits issus des déchets verts et des méthanisables	4 685 036,99	5 190 000,00	5 540 217,84 a)
Ventes énergie Villeneuve	1 261 872,44	1 300 000,00	1 706 021,70
Taxes de traitement méthanisables	3 220 494,03	3 737 000,00	3 655 291,63
Ventes de produits site de Villeneuve	163 842,79	152 000,00	163 072,50
Autres revenus	38 827,73	1 000,00	15 832,01
Charges d'exploitation Villeneuve	3 105 325,36	3 410 000,00	4 030 674,57
Frais de personnel	976 637,23	900 000,00	1 104 261,53
Entretien des installations	545 043,14	700 000,00	743 526,16
Frais de transport et d'élimination	393 220,48	400 000,00	395 258,28
Frais GastroVert	535 715,80	650 000,00	1 061 193,53 b)
Charges d'énergie et consommables	223 707,96	250 000,00	227 654,62
Véhicules d'exploitation	3 693,23	10 000,00	4 666,88
Charges d'administration	57 969,95	75 000,00	79 323,67
Divers	35 886,42	30 000,00	33 121,30
Charges d'immeuble	99 341,79	150 000,00	128 666,20
Charges financières	234 109,36	245 000,00	253 002,40
Amortissements sur les immobilisations	1 547 580,36	1 639 000,00	1 842 907,69
RESULTAT D'EXPLOITATION	32 131,27	141 000,00	-333 364,42
Soutien à la filière GastroVert	0,00	0,00	402 820,00 b)
RESULTAT DE L'ACTIVITE	32 131,27	141 000,00	69 455,58

a) L'activité du secteur est dans son ensemble satisfaisante.

b) Les services GastroVert sont soutenus par l'activité non monopolistique du secteur "incinération", selon le principe de l'art. 32a al. 2 de la LPE.



Thermoréseau

	Boucllement 2017 [CHF]	Budget 2018 [CHF]	Boucllement 2018 [CHF]
Produits	7 061 147,83	7 000 000,00	6 980 558,45
Ventes d'énergie thermique	5 497 957,83	5 400 000,00	5 314 489,03 a)
Taxes de puissance	1 563 190,00	1 600 000,00	1 658 263,43
Autres revenus	0,00	0,00	7 805,99
Charges d'exploitation	3 651 826,83	4 400 000,00	3 904 485,08
Frais de personnel	556 568,90	600 000,00	577 656,64
Entretien des installations	75 079,69	300 000,00	247 920,26
Charges d'assurances et d'administration	64 124,93	100 000,00	99 884,44
Charges d'énergie	2 166 250,38	2 180 000,00	2 172 958,39
Véhicules d'exploitation	7 894,31	10 000,00	3 984,37
Divers	11 594,86	10 000,00	6 943,54
Charges financières	770 313,76	1 200 000,00	795 137,44
Amortissements sur les immobilisations	2 962 772,02	3 360 000,00	3 898 422,26 b)
RESULTAT D'EXPLOITATION	446 548,98	-760 000,00	-822 348,89
Résultat exceptionnel ou hors période	250 300,00	0,00	454 400,00
Recettes compensation CO2 hors période	250 300,00	0,00	454 400,00 c)
Evolution des provisions à long terme	-500 000,00	-300 000,00	-300 000,00
Provision pour acquisition énergie de secours	-500 000,00	-300 000,00	-300 000,00
RESULTAT ORDINAIRE	196 848,98	-1 060 000,00	-667 948,89
Certificats CO2 (estimation)	750 000,00	750 000,00	750 000,00 c)
RESULTAT DE L'ACTIVITE	946 848,98	-310 000,00	82 051,11

Le résultat de l'activité du thermoréseau est porté en diminution de la perte activée au bilan (voir point 7 de l'annexe).

- a) Les ventes d'énergie thermique aux consommateurs dépendent des conditions climatiques et sont légèrement inférieures aux prévisions.
- b) Les amortissements tiennent compte d'une dépréciation du tronçon CRR Tronchet à CRR Cartes due à la construction de la 2e alimentation nécessaire au futur tracé de l'AOMC.
- c) L'estimation budgétaire du nombre de certificats de compensation CO2 étant très prudente, le secteur bénéficie d'un rattrapage des années précédentes.

Déchèterie régionale sur site de Monthey

	Boucllement 2017 [CHF]	Budget 2018 [CHF]	Boucllement 2018 [CHF]
Produits	288 029,23	278 000,00	168 938,09
Gestion déchèterie pour tiers et taxes de réception	255 777,18	258 000,00	135 644,16 a)
Vente de valorisables	32 252,05	20 000,00	33 293,93
Charges d'exploitation	239 982,86	248 000,00	156 915,93
Frais de personnel	58 747,50	55 000,00	57 250,00
Frais de gestion	19 952,96	30 000,00	22 400,77
Frais internes d'élimination	159 480,00	160 000,00	75 709,20 a)
Charges financières	1 802,40	3 000,00	1 555,96
Amortissement sur les immobilisations	34 576,58	30 000,00	34 576,58
RESULTAT DE L'ACTIVITE	13 469,79	0,00	-22 554,42

a) Depuis la mise en place d'une collecte de déchets verts hebdomadaire auprès des citoyens, la commune de Collombey-Muraz bénéficie d'une réduction conformément à la convention signée. Cette collecte impacte également les frais internes d'élimination.

Evolution des immobilisations corporelles durant l'année 2018

		Immobilisations nettes au 31.12.2017	Augmentations	Diminutions	Réaffectations	Amortissements	Immobilisations nettes au 31.12.2018
Installations en exploitation site de Monthey	Bâtiments	5 752 641,74	491 160,32	0,00	8 650 276,71	-2 182 362,31	12 711 716,46
	Equipements électromécaniques	6 623 728,66	203 177,26	0,00	6 376 077,37	-4 469 263,68	8 733 719,61
	Mobilier, équipements de bureau et informatique	354 117,37	78 868,58	0,00	24 636,68	-130 297,53	327 325,10
	Machines et véhicules	855 698,62	79 375,21	0,00	0,00	-388 028,14	547 045,69
	Décharges	1 737 381,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 737 381,41
	Terrains et servitudes	626 146,23	0,00	0,00	0,00	0,00	626 146,23
Installations en construction site de Monthey		10 101 713,80	5 414 211,87	0,00	-15 050 990,76	0,00	464 934,91
Site de Villeneuve		16 866 825,80	2 117 751,39	0,00	0,00	-1 842 907,69	17 141 669,50
Thermoréseau		55 171 722,39	5 287 337,93	-82 051,11	0,00	-3 898 422,26	56 478 586,95
Liaison vapeur SATOM-CIMO		427 298,25	63 899,44	0,00	0,00	0,00	491 197,69
Déchèterie régionale		103 729,75	0,00	0,00	0,00	-34 576,58	69 153,17
		98 621 004,02	13 735 782,00	-82 051,11	0,00	-12 945 858,19	99 328 876,72

Flux de trésorerie

		2017	2018
Flux net de trésorerie d'exploitation	CHF	16 641 136,18	15 857 621,48
Résultat net () = bénéfice net ou (-) = perte nette		46 201,15	77 781,38
Résultat secteur Thermoréseau	-	-946 848,98	-82 051,11
Amortissements	+	13 752 263,10	12 949 208,19
Variation des provisions travaux futurs	+/-	-2 734 086,52	3 300 000,00
Variation du fonds de renouvellement	+/-	3 572 000,00	1 000 000,00
Variation des provisions pour perte sur clients	+/-	-10 000,00	-22 000,00
Intérêts emprunts à long terme	+	190 730,25	202 537,60
Capacité d'autofinancement		15 763 956,96	17 589 578,28
Variation des actifs circulants d'exploitation	+/-	206 995,86	426 624,36
Variation des dettes d'exploitation	+/-	670 183,36	-2 158 581,16
Flux net de trésorerie des activités d'investissement		-17 661 325,39	-13 728 483,91
Encaissements prêts à tiers	+	10 782,76	13 106,09
Paievements pour investissements bruts	-	18 857 928,15	14 379 680,02
Encaissements raccordements privatifs	+	1 185 820,00	638 090,02
Flux net de trésorerie des activités de financement		-190 730,25	4 797 462,40
Emissions d'emprunts	+	0,00	15 000 000,00
Remboursement d'emprunts	-	0,00	10 000 000,00
Paiement des intérêts emprunts à long terme	-	190 730,25	202 537,60
Flux net de trésorerie	CHF	-1 210 919,46	6 926 599,97
Trésorerie finale		80 193,15	7 006 793,12
Trésorerie initiale		1 291 112,61	80 193,15
Variation nette de trésorerie	CHF	-1 210 919,46	6 926 599,97

Evolution de la trésorerie

	Situation au 31.12.2017		Evolution annuelle		Situation au 31.12.2018	
Comptes bancaires	CHF	1'074'038.04	CHF	3'514'875.59	CHF	4'588'913.63
C/c crédit de trésorerie	CHF	-1'048'635.55	CHF	3'440'570.55	CHF	2'391'935.00
Comptes bancaires (EUR)	CHF	32'673.73	CHF	-26'860.53	CHF	5'813.20
Caisses (pesages Monthey et Villeneuve, réception)	CHF	22'116.93	CHF	-1'985.64	CHF	20'131.29
Total	CHF	80'193.15	CHF	6'926'599.97	CHF	7'006'793.12

Le flux net de trésorerie lié aux activités d'exploitation de CHF 15'857'621.48 a suffi à financer les dépenses d'investissements de CHF 13'728'483.91. Le flux net lié aux activités de financement de CHF 4'797'462.40 est expliqué essentiellement par l'augmentation des emprunts de CHF 5 mios. Le compte courant « crédit de trésorerie » redevenu positif a été reclassé dans les disponibilités sous les actifs circulants.

Annexe aux comptes annuels

1. Raison de commerce, forme juridique et siège de l'entreprise

Satom SA, ZI Boeuferrant, Case postale 92, 1870 Monthey 1
CHE-101.539.325
La société est exonérée fiscalement

2. Principes généraux de tenue de la comptabilité et de présentation des comptes

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les prescriptions légales et respectent les principes suisses d'établissement régulier des comptes annuels (art. 957 à 962 CO).

3. Informations sur les principes comptables mis en application dans les comptes annuels

Les commentaires éventuels sont intégrés en bas de page dans les secteurs concernés.

- 3.1. La provision pour pertes sur débiteurs a été adaptée en fonction de l'évolution des risques pour les créances dont SATOM estime improbable que le débiteur puisse honorer intégralement ses engagements contractuels. Cette provision se base sur la valeur des créances de la clientèle, sans tenir compte des prestations opérées pour les communes-actionnaires.
- 3.2. L'activation de nouvelles immobilisations corporelles est effectuée dans le cadre de plan d'investissement et selon le principe du coût d'acquisition. Le calcul des amortissements découle de la politique définie par le Conseil d'Administration.
- 3.3. Les provisions sont des fonds affectés en vue de futurs investissements ou travaux importants de remise en état des installations et sont répartis à court ou long terme selon l'imminence de leur utilisation.
- 3.4. Le fonds de renouvellement découle de l'obligation (OLED) de maintenir les installations conformes à l'état de la technique et de les moderniser sans devoir impacter démesurément les prix pour les communes actionnaires. Il est considéré comme appartenant aux fonds propres et l'attribution est donc effectuée en dernière phase de répartition du bénéfice.

4. Emplois à plein temps

76 EPT à fin 2017
81 EPT à fin 2018

5. Actifs engagés en garantie des dettes ou grevés d'une réserve de propriété

Une caution de douane de CHF 2'000.- est classée dans les immobilisations financières.

6. Titres

ISDS Oulens SA à Oulens-sous-Echallens
CHE-102.705.164
10 actions valeur nominale de Fr. 1'000.-
soit 5% de droit de vote et intérêts

7. Détail des investissements du thermoréseau

	Situation au 31.12.2016		Investiss./amortiss.	Situation au 31.12.2017	
Centrale et liaison de secours	CHF	10'747'403.97	CHF -673'058.38	CHF	10'074'345.59
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	CHF	13'788'652.57	CHF 233'470.45	CHF	14'022'123.02
Réseau de distribution sur Monthey	CHF	25'318'127.54	CHF 1'741'695.42	CHF	27'059'822.96
Branchements privés	CHF	1'835'308.47	CHF 352'805.30	CHF	2'188'113.77
TVA CorrDIP	CHF	-335'241.94	CHF 0.00	CHF	-335'241.94
Pertes reportées cumulées	CHF	3'109'407.96	CHF -946'848.98	CHF	2'162'558.98
Total des investissements nets	CHF	54'463'658.58	CHF 708'063.81	CHF	55'171'722.39
Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	CHF	83'484'646.85	CHF 5'803'504.81	CHF	89'288'151.66

	Situation au 31.12.2017		Investiss./amortiss.	Situation au 31.12.2018	
Centrale et liaison de secours	CHF	10'074'345.59	CHF -486'908.67	CHF	9'587'436.92
Réseau de distribution sur Collombey-Muraz	CHF	14'022'123.02	CHF 17'931.20	CHF	14'040'054.22
Réseau de distribution sur Monthey	CHF	27'059'822.96	CHF 1'570'559.98	CHF	28'630'382.94
Branchements privés	CHF	2'188'113.77	CHF 287'333.17	CHF	2'475'446.94
TVA CorrDIP	CHF	-335'241.94	CHF 0.00	CHF	-335'241.94
Pertes reportées cumulées	CHF	2'162'558.98	CHF -82'051.11	CHF	2'080'507.87
Total des investissements nets	CHF	55'171'722.39	CHF 1'306'864.56	CHF	56'478'586.95
Total des investissements bruts (sans subventions, amortissements et taxes de raccordement)	CHF	89'288'151.66	CHF 5'925'427.95	CHF	95'213'579.61

8. Crédit-bail

Droits de superficie échus fin 2033 auprès de la commune de Monthey
 Valeur à fin 2017 : CHF 104'966.45 sur 15 ans = CHF 1'574'497.-
 Valeur à fin 2018 : CHF 104'966.45 sur 14 ans = CHF 1'469'530.-

9. Dettes envers des institutions de prévoyance

Fr. 294'968.55 à fin 2017
 Fr. 387'746.65 à fin 2018

10. Evolution des provisions à court terme

	Situation au 31.12.2016		Utilisation/reclass.	Situation au 31.12.2017	
Provision renouvel. supervision et assainissement SDC	CHF	2'000'000.00	CHF -2'000'000.00	CHF	0.00
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	CHF	1'808'000.00	CHF -1'234'086.52	CHF	573'913.48
Provision révision turbine	CHF	0.00	CHF 1'000'000.00	CHF	1'000'000.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	0.00	CHF 6'400'000.00	CHF	6'400'000.00
Total	CHF	3'808'000.00	CHF 4'165'913.48	CHF	7'973'913.48

	Situation au 31.12.2017		Utilisation/reclass.	Situation au 31.12.2018	
Provision acquisition biens immobiliers et remise en état	CHF	573'913.48	CHF 0.00	CHF	573'913.48
Provision révision turbine	CHF	1'000'000.00	CHF -1'000'000.00	CHF	0.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	6'400'000.00	CHF -6'400'000.00	CHF	0.00
Total	CHF	7'973'913.48	CHF -7'400'000.00	CHF	573'913.48

11. Ventilation des dettes à long terme portant intérêt selon leur exigibilité, à savoir de 1 à 5 ans et plus de 5 ans

Situation au 31.12.2017

> 5 ans CHF 10'000'000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026

L'emprunt de CHF 10'000'000.- échu le 18 juin 2018 a été reclassé dans les dettes financières à court terme portant intérêt.

Situation au 31.12.2018

L'emprunt de CHF 10'000'000.- contracté auprès de l'UBS a été remboursé le 18 juin 2018

> 5 ans CHF 10'000'000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2026
 CHF 15'000'000.- BCVs avance à terme fixe échue en 2028 (nouveau)

12. Evolution des provisions à long terme

	Situation au 31.12.2016		Reclass./attribution	Situation au 31.12.2017	
Provision révision turbine	CHF	1'000'000.00	CHF -1'000'000.00	CHF	0.00
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	6'400'000.00	CHF -6'400'000.00	CHF	0.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	CHF	3'325'000.00	CHF 0.00	CHF	3'325'000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	CHF	10'500'000.00	CHF 0.00	CHF	10'500'000.00
Provision assainissement L3	CHF	1'300'000.00	CHF 0.00	CHF	1'300'000.00
Provision acquisition énergie de secours	CHF	0.00	CHF 500'000.00	CHF	500'000.00
Total	CHF	22'525'000.00	CHF -6'900'000.00	CHF	15'625'000.00

	Situation au 31.12.2017		Reclass./attribution	Situation au 31.12.2018	
Provision assainissement installations traitement des cendres volantes	CHF	0.00	CHF 6'400'000.00	CHF	6'400'000.00
Provision installations et nouvelle décharge évacuation des scories	CHF	3'325'000.00	CHF 0.00	CHF	3'325'000.00
Provision liée aux risques de fluctuation des revenus de l'énergie	CHF	10'500'000.00	CHF 0.00	CHF	10'500'000.00
Provision assainissement L3	CHF	1'300'000.00	CHF 0.00	CHF	1'300'000.00
Provisions acquisition énergie de secours	CHF	500'000.00	CHF 300'000.00	CHF	800'000.00
Provision investissement SwissZinc SA	CHF	0.00	CHF 300'000.00	CHF	300'000.00
Provision turbine à contre-pression	CHF	0.00	CHF 2'700'000.00	CHF	2'700'000.00
Provision pour assainissement ou changement caisse pension	CHF	0.00	CHF 1'000'000.00	CHF	1'000'000.00
Total	CHF	15'625'000.00	CHF 10'700'000.00	CHF	26'325'000.00

13. Capital-actions

Le capital-actions est composé de 10'000 actions à CHF 100.- et ne connaît pas de modification. Il est réparti au prorata de la population de référence entre les communes-actionnaires.

14. Actions propres

60 actions valeur nominale de Fr. 100.- = Fr. 6'000.- (sans changements)

15. Evolution des réserves facultatives issues du bénéfice

	Situation au 31.12.2016		Attribution/utilisation	Situation au 31.12.2017	
Fonds de renouvellement et d'investissement	CHF	52'977'000.00	CHF 3'572'000.00	CHF	56'549'000.00
Réserve pour actions propres	CHF	6'000.00	CHF 0.00	CHF	6'000.00
Résultat activité Incinération	CHF	114'909.69	CHF 600.09	CHF	115'509.78
Résultat activité Déchets verts	CHF	-67'439.85	CHF 32'131.27	CHF	-35'308.58
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	CHF	-594.63	CHF 13'469.79	CHF	12'875.16
Total	CHF	53'029'875.21	CHF 3'618'201.15	CHF	56'648'076.36

	Situation au 31.12.2017		Attribution/utilisation	Situation au 31.12.2018	
Fonds de renouvellement et d'investissement	CHF	56'549'000.00	CHF 1'000'000.00	CHF	57'549'000.00
Réserve pour actions propres	CHF	6'000.00	CHF 0.00	CHF	6'000.00
Résultat activité Incinération	CHF	115'509.78	CHF 30'880.22	CHF	146'390.00
Résultat activité Déchets verts	CHF	-35'308.58	CHF 69'455.58	CHF	34'147.00
Résultat activité Déchèterie régionale sur site de Monthey	CHF	12'875.16	CHF -22'554.42	CHF	-9'679.26
Total	CHF	56'648'076.36	CHF 1'077'781.38	CHF	57'725'857.74

16. Explications postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

En 2017, une différence d'estimation des certificats CO2 pour l'année 2015 de CHF 250'300.- a été encaissée (hors période). L'Etat de Vaud a attribué une aide financière cantonale de CHF 50'000.- pour le développement d'une unité de récolte et de compactage des déchets méthanisables. Le solde comprend entre autre des retours de paiement effectués à double et la vente de matériel d'occasion.

En 2018, une différence d'estimation des certificats CO2 pour l'année 2016 de CHF 454'400.- a été encaissée (hors période). Une ristourne d'ISDS Oulens a été accordée pour les dépôts des cendres de l'année 2017 pour un montant de CHF 59'840.-. Le solde est constitué de vente de matériel d'occasion et de bénéfices sur ventes de véhicule et machines d'exploitation.

17. Honoraires versés à l'organe de révision

Prestation de révision 2017 : CHF 16'500.- Fidag SA, Monthey
Prestation de révision 2018 : CHF 17'000.- Fidag SA, Monthey

18. Honoraires versés au Conseil d'administration

L'indemnité totale versée au Conseil d'administration à titre d'honoraires pour 2018 est de CHF 85'000.- (CHF 86'300.- en 2017).

Rapport de l'organe de révision



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE SATOM SA, A MONTHEY

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SATOM SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 47 à 62 du rapport de gestion) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA



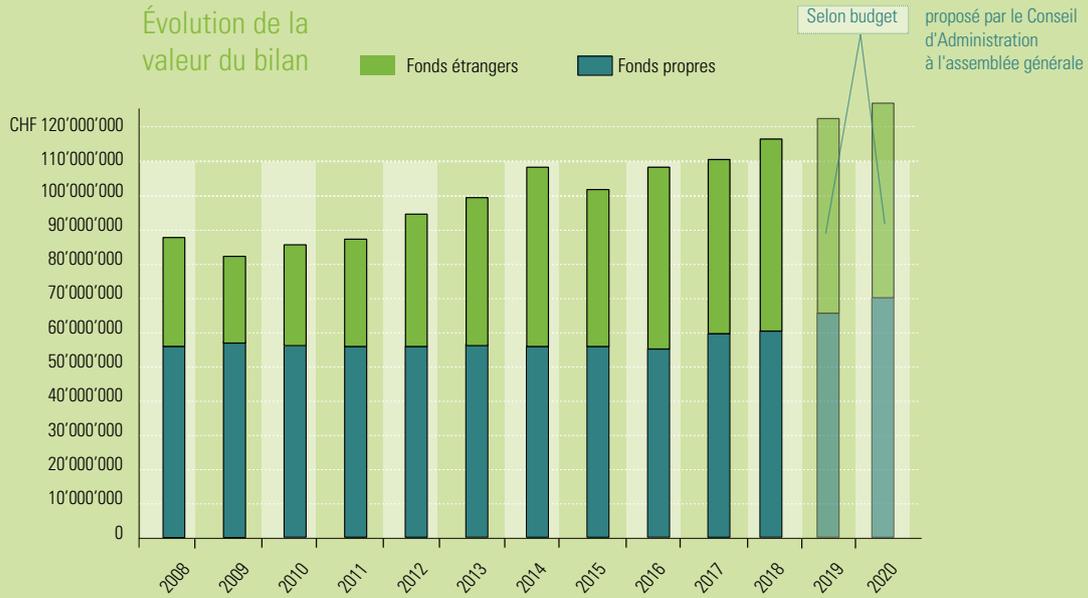
Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



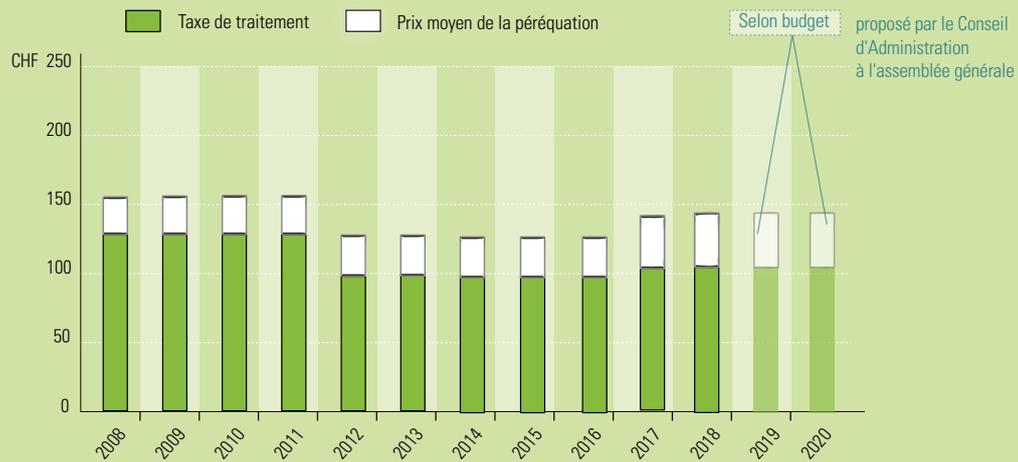
Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 22 avril 2019

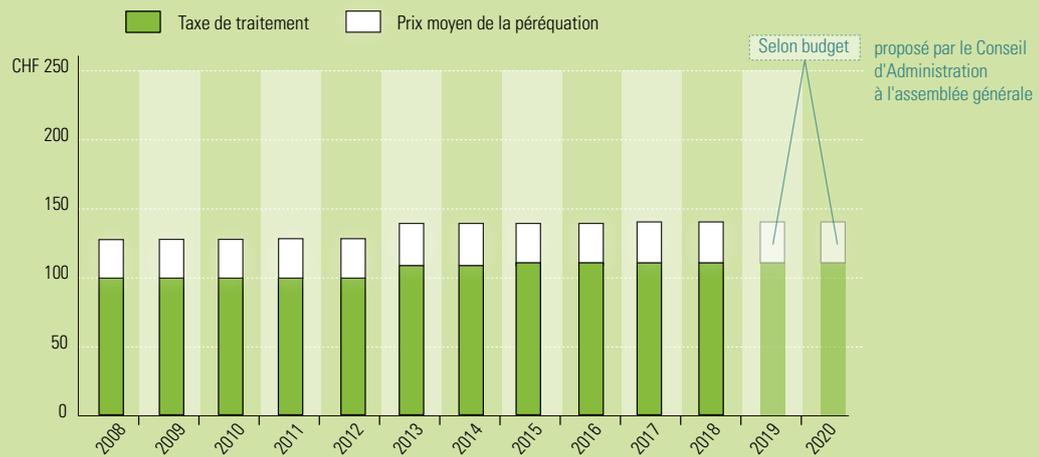
Évolution de la valeur du bilan



Évolution de la taxe d'élimination ordures ménagères des communes actionnaires



Évolution de la taxe d'élimination boues de STEP des communes actionnaires



Résolutions

Satom SA se soumet volontairement au contrôle ordinaire. La comptabilité et le système de contrôle interne ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG SA à Monthey, conformément aux exigences légales (art. 728a al. 1 ch 3 CO) qui prévoient l'obligation pour l'organe de révision de confirmer une fois par an à l'assemblée générale l'existence du système de contrôle interne défini par le Conseil d'administration.

Au terme de rapport d'activité, les membres du Conseil d'administration témoignent toute leur reconnaissance à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour l'engagement et la fidélité dont ils ont fait preuve à l'égard de l'entreprise durant l'exercice écoulé.

En conclusion, le Conseil d'administration à l'honneur, Mesdames et Messieurs les actionnaires, de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

1. Approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2018, tels que présentés par le Conseil d'administration,
2. Donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion,
3. Approuver la proposition du Conseil d'administration concernant les amortissements de CHF 12'949'208.19, l'évolution des provisions à court et long terme selon points 10 et 12 de l'annexe, l'activation du résultat du thermoréseau de CHF 82'051.11, l'attribution au fonds de renouvellement de CHF 1'000'000.- et le report de CHF 77'781.38 au bénéfice du bilan selon le point 15 de l'annexe.

Monthey, le 13 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président
C. Neukomm

Le Vice-Président
P. Gross

Gestion des risques

Satom SA dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et a fixé dans un règlement l'organisation et le contrôle des pièces comptables.

Une commission du Conseil d'administration a contrôlé le 10 avril 2019 l'existence et l'application du SCI et pris connaissance du rapport des vérificateurs Fidag SA .

La revue des risques fait l'objet d'une nouvelle approche et analyse. Un manuel y relatif a été présenté au comité d'audit et de gestion des risques en présence de l'expert-réviseur agréé de Fidag SA. L'échelle d'évaluation de probabilité et des différents impacts avec leurs enjeux a été définie pour parvenir à l'établissement de matrices par catégories de risques : stratégiques, financiers et opérationnels. Une présentation du résultat de cette analyse sera faite en fin d'année 2019 au Conseil d'administration.

Litiges juridiques

Plusieurs commandements de payer liés à la construction du thermoréseau contre lesquels Satom SA a fait opposition sont restés à ce jour sans suite. Satom SA poursuit les procédures pour le règlement de ces litiges.

Commandes et mandats ouverts à fin 2018 – début 2019

Satom SA étudie toujours le remplacement du lavage neutre des cendres par le lavage acide, ce qui permettra la récupération du zinc. Le bureau mandaté initialement ayant fait faillite, Satom SA cherche une solution de remplacement.

Une nouvelle extension des bureaux sur le site de Monthey est planifiée et l'autorisation de construire a été délivrée le 7 février 2019.

Projet de budget 2020

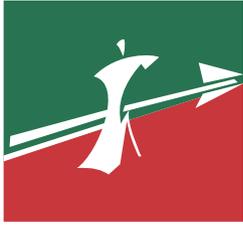
	[CHF]
Produits issus des incinérables	29 905 000,00
Ventes énergie Monthey	11 530 000,00
Taxes de traitement des déchets incinérables	16 460 000,00 ^①
Taxe de traitement des boues et dégrillages de Step	1 760 000,00
Autres revenus	155 000,00
Produits issus des méthanisables et des déchets verts	6 282 500,00
Ventes énergie Villeneuve	1 782 000,00
Taxes de traitement méthanisables	2 265 000,00 ^①
Ventes de produits site de Villeneuve	165 000,00
GastroVert	2 055 500,00 ^①
Autres revenus	15 000,00
Thermoréseau	8 980 000,00
Conseils et valorisation	55 000,00
Déchèterie régionale sur le site de Monthey	206 600,00
TOTAL DES PRODUITS	45 429 100,00
Charges d'exploitation	29 140 000,00
Frais de personnel	11 993 000,00
Entretien des installations	5 135 500,00
Consommables et véhicules d'exploitation	343 000,00
Charges d'énergie	2 777 500,00
Frais de transport et d'élimination	2 392 000,00
Epuración des gaz et évacuation des cendres	1 465 000,00
Evacuation des scories	2 425 000,00
Frais de traitement des déchets à l'extérieur	50 000,00
Sécurité et contrôle des installations	67 500,00
Recherche et développement	150 000,00
Autres frais	40 500,00
Intérêts charges calculés en interne	2 301 000,00 ^②
Charges d'assurances et d'administration	1 897 000,00
Charges d'immeuble	765 000,00
Amortissements sur les immobilisations	10 835 850,00
TOTAL DES CHARGES	42 637 850,00

RESULTAT D'EXPLOITATION	2 791 250,00
Résultat financier	2 071 100,00
RESULTAT ORDINAIRE	4 862 350,00
Activation du résultat du thermoréseau	-34 500,00
RESULTAT AVANT ATTRIBUTION AUX FONDS PROPRES	4 827 850,00
Attribution au fonds de renouvellement	-4 827 850,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00

Ce projet de budget fera l'objet d'une adaptation éventuelle en fin d'année 2019 en fonction d'éventuels nouveaux événements connus.

- ① Impact tarification incitative déploiement GastroVert (en cas d'acceptation par l'AG du 13 juin 2019)
- ② Augmentation du taux d'intérêt sur capital investi pour le secteur du thermoréseau





SATOM SA MONTHEY

Case postale 92
1870 Monthey 1
Tél. 024 472 77 77
Fax 024 472 82 02
info@satomsa.ch

IMPRESSUM Conception graphique:
www.domstuder.com

Impression:
Imprimerie Montfort SA Monthey